

Département de l'Ain

Syndicat d'eau potable  
BRESSE DOMBES SAONE

---

ABANDON DES PUIITS DE MONTROTTIER ET DES AUTIERES

SUPPRESSION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES  
CAPTAGES ET LEVEES DES SERVITUDES

SITUES SUR LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES (01)

## Sommaire

1 – Notice explicative indiquant l'objet de l'opération (*intercalaire bleu*)

2 – Plan des périmètres (immédiat et rapproché) (*intercalaire vert*)

3 – Procès verbal de mise à disposition de biens de la commune de Villars les Dombes au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes Saône (*intercalaire rose*)

4 – Etat parcellaire (*intercalaire jaune*)

5 – Annexes (*intercalaire rouge*)

\* délibérations

\* arrêté préfectoral du 8 avril 1994

\* note de synthèse de l'ARS

\* attestation de déconnexion des ouvrages

\* projet d'arrêté préfectoral déclarant l'abandon des puits et levant leurs périmètres de protection.

## **1 - Notice explicative indiquant l'objet de l'opération**

DEPARTEMENT DE L'AIN



Maître d'ouvrage :

SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

Objet du rapport :

SUPPRESSION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES ET  
LEVEES DES SERVITUDES DES PUIITS DE MONTROTTIER  
ET DES AUTIERES

Pièce n° 1

NOTE EXPLICATIVE INDIQUANT L'OBJET DE L'OPERATION

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - LIMINAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 - OBJET DE LA DEMANDE</b> .....	<b>3</b>
2.1 - Construction d'un Centre d'incendie et de secours .....	4
2.2 - Projet HAISSOR .....	5
<b>ARTICLE 3 - DEVENIR DES RESERVOIRS ET DES PUIITS</b> .....	<b>5</b>

## ARTICLE 1 - LIMINAIRE

Jusqu'en 2017, date de son rattachement au SEP Bresse-Dombes-Saône, la Commune de Villars les Dombes utilisait deux puits de captage relativement anciens (1933 pour le plus ancien), le puits des Autières et le puits de Montrottier.

Ces deux captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique pour l'instauration d'un périmètre de protection des captages en Avril 1994. Cet arrêté est caduc depuis 1999.

La qualité, la disponibilité de la ressource et la difficulté de protection de la zone de captage située en milieu urbanisé de ces deux puits, ont conduit le SEP Bresse-Dombes-Saône à abandonner leur exploitation.

Ainsi depuis 2020, la création d'un réservoir à Lapeyrouse et de la conduite de raccordement zone de captage de Monthieux permet au SEP Bresse-Dombes-Saône d'assurer l'alimentation de la Commune de Villars les Dombes.

Les deux anciens puits de Villars-les-Dombes, et par conséquent leurs périmètres de protection et les servitudes en découlant, ne sont plus d'utilité.

Par délibération en date du 6 Février 2023, le SIEP Dombes-Saône a donc acté de l'abandon de ces deux captages, Autières et Montrottier.

Par ailleurs la Commune de Villars les Dombes mène différents projets, pour lesquels la levée des servitudes liées au périmètre de protection des captages est un préalable.

## ARTICLE 2 - OBJET DE LA DEMANDE

L'objet de la demande concerne la suppression des périmètres de protection des captages et la levée des servitudes des puits de Montrottier et des Autières.

La suppression des périmètres de protection d'un captage dont l'utilisation à des fins de production d'eau destinée à la consommation humaine est abandonnée est soumise à enquête publique simplifiée, conformément aux dispositions de l'article R1321-13-5 du code de la santé publique. A savoir :

L'enquête publique est ouverte et organisée par arrêté du préfet du département concerné par les modifications projetées. Lorsque l'opération doit se dérouler sur le territoire d'un ou plusieurs départements ou d'une autre région, l'enquête publique est ouverte par arrêté conjoint des préfets compétents. Dans ce cas, le préfet du département principalement concerné est désigné pour coordonner l'organisation de l'enquête et en centraliser les résultats.

L'arrêté prévu à l'alinéa précédent précise notamment :

- 1° L'objet de la demande de modification de l'acte portant déclaration d'utilité publique ;
- 2° Les coordonnées de l'autorité ayant ouvert l'enquête ;
- 3° La date d'ouverture de l'enquête, sa durée et ses modalités ;
- 4° L'adresse du site internet sur lequel peut être consulté le dossier et renseigné le registre d'enquête ;
- 5° Les lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ;
- 6° Le ou les lieux ouverts au public et les horaires d'accès où le dossier de l'enquête publique peut être consulté, de manière gratuite, sur un poste informatique ;
- 7° L'adresse à laquelle le public peut, par courrier postal, transmettre ses observations et ses propositions au commissaire enquêteur pendant le délai de l'enquête.

Le commissaire enquêteur est désigné dans les conditions prévues à l'article R. 123-5 du code de l'environnement. Son indemnisation est assurée dans les conditions prévues aux articles R. 123-25 à R. 123-27 du même code.

L'enquête publique se déroule soit à la préfecture du département, soit à la mairie de la ou des communes concernées par le projet de modification. Lorsque la modification doit être réalisée sur le territoire de plusieurs départements l'enquête publique est ouverte à la préfecture du département principalement concerné.

La durée de l'enquête publique est fixée par le préfet et ne peut être inférieure à quinze jours.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, le préfet informe le public, par voie dématérialisée et par voie d'affichage en mairie ainsi que sur le ou les lieux concernés par l'enquête. Cet avis comporte les indications mentionnées au III.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé ou les adresser par voie postale au commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public sont également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures qui auront été fixés et annoncés dans les conditions prévues au III.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé et celles transmises par voie postale, au siège de l'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la modification projetée.

Dans le délai d'un mois qui suit l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur transmet le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, selon le cas au préfet qui a pris l'arrêté d'ouverture ou au préfet chargé de centraliser les résultats de l'enquête.

Une copie du rapport énonçant les conclusions motivées est déposée à la mairie de la commune où s'est déroulée l'enquête ainsi que, le cas échéant, de chaque commune dont le territoire est concerné par la modification de périmètre de protection projetée et des servitudes afférentes.

Il est à noter que dans le cadre de cette DUP, seules les périmètres immédiat et rapproché seront à supprimer, dans la mesure où il n'existe pas de périmètre éloigné.

La présente demande de suppression des périmètres de protection des captages et la levée des servitudes des puits de Montrottier et des Autières est motivée par des projets à l'initiative de la commune de Villars les Dombes.

L'ensemble des projets sont présentés ci-après :

### 2.1 - Construction d'un Centre d'incendie et de secours

Un projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur les parcelles n°36 et 38 est inscrit dans le programme pluriannuel immobilier 2022-2026 du SDIS de l'Ain.

Ce futur bâtiment accueillera le centre de secours de Villars les Dombes, mais également le siège du groupement Dombes actuellement basé à Trévoux.

La surface totale nécessaire au projet est de 6 500m<sup>2</sup> incluant les 5 073m<sup>2</sup> de la parcelle n°36 et 3 000m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n°38.

Ces tènements situés en zone 2UA nécessitent une modification du PLU de la Commune afin d'être ouverts à l'urbanisation. Cette modification est par conséquent conditionnée par la levée des périmètres de captage instaurés en 1994.

Par ailleurs, ce site doit permettre d'implanter les bâtiments et l'ensemble des équipements annexes, tels que les stationnement des véhicules et les circulations, aire de manœuvre, aire de lavage ainsi que les espaces verts du projet de construction.

Il est par conséquent envisagé la démolition du réservoir des Autières (500 m<sup>3</sup>, parcelle n°36) afin de sécuriser l'accès au site, faciliter la circulation et l'insertion des véhicules de secours dans le flux routier de la Rue du Bugey.

## 2.2 - Projet HAISSOR

Dans le cadre de sa politique sociale, et de renouvellement du bâti ancien, la Commune de Villars les Dombes a décidé d'étudier, en raison de leur vétusté, la démolition et reconstruction de 2 collectifs « Les Primevères et Les Jonquilles » (parcelles 421 et 61), situés Rue Gaston Ramon.

La volonté de la municipalité est de conserver la vocation sociale de ces équipements et d'y intégrer une dimension intergénérationnelle grâce au projet HAISSOR du Département.

Ce projet de renouvellement a été confié à DYNACITE, gestionnaire des deux bâtiments concernés.

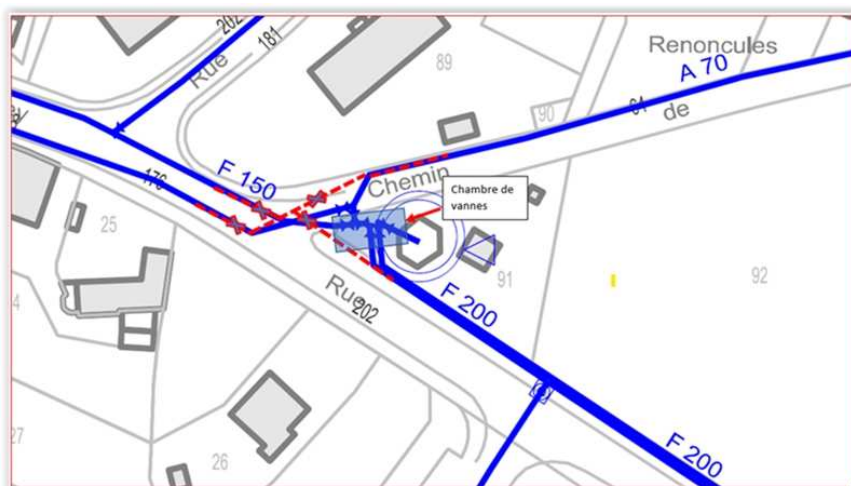
Le projet proposé, relativement qualitatif, soignera l'entrée de ville, côté Est. Aussi, afin d'accompagner cette requalification, la commune souhaite procéder à la démolition du réservoir de Montrottier et équipements annexes (300m<sup>3</sup> parcelle n°91), équipements vétustes et susceptibles de poser des difficultés en termes de sécurité.

L'espace ainsi dégagé permettra la création d'un espace vert de 4 949 m<sup>2</sup> (parcelles n°91 et 92) supportant une aire de jeux pour enfants, un tronçon du parcours santé et un verger arboricole dans le cadre d'une action portée par la Communauté de Communes de la Dombes.

Ces différents projets nécessitent la levée des servitudes du périmètre de protection de ces deux captages.

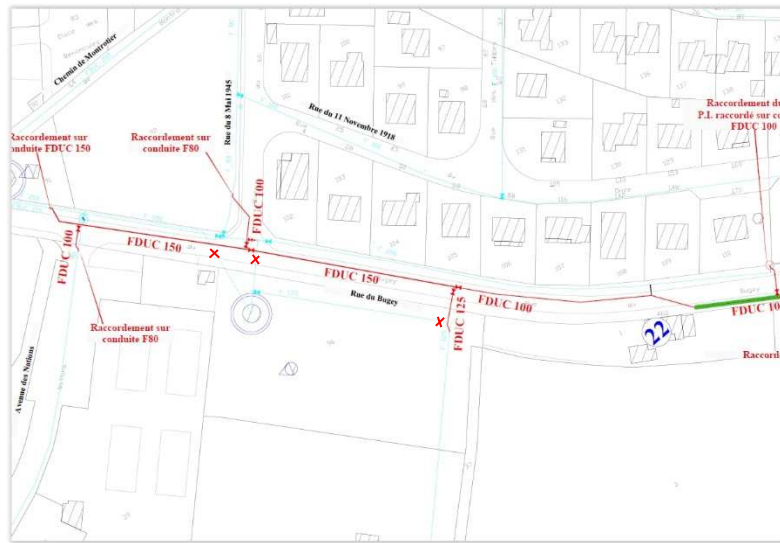
## ARTICLE 3 - DEVENIR DES RESERVOIRS ET DES PUIITS

Dans le cadre de l'abandon des puits de captages par le SEP Bresse Dombes Saône, le réservoir de Montrottier a été déconnecté du réseau d'alimentation en eau potable suivant le plan ci-après :





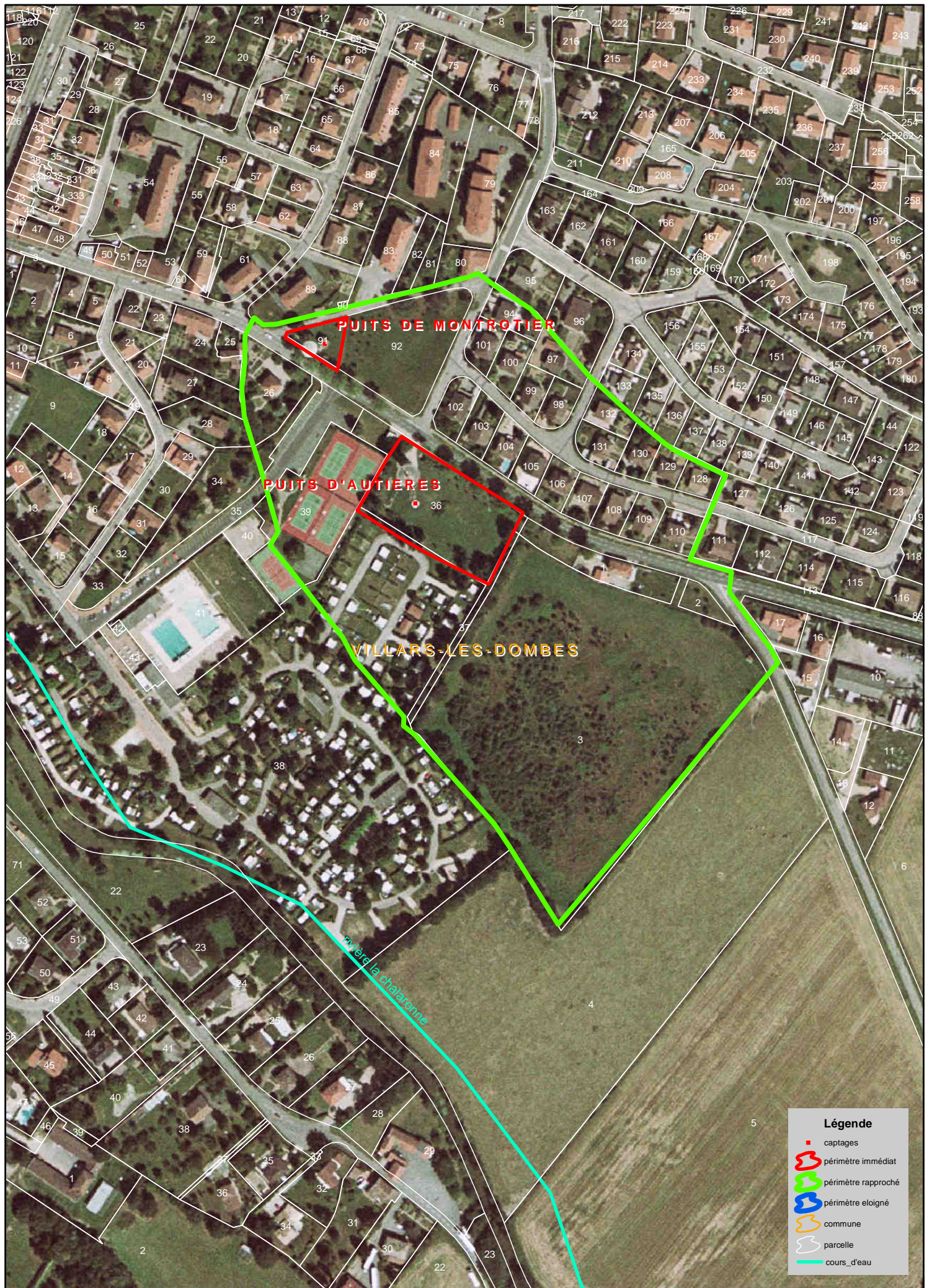
Le réservoir des Autières sera déconnecté dans le cadre des travaux de renouvellement de canalisation dans la rue du Bugey, dans la mesure où les canalisations d'alimentation/distribution du réservoir ne seront pas repris.



D'autre part à la suite de la levée des servitudes liées au périmètre de protection des captages, les ouvrages (réservoirs et puits) seront remis à disposition de la commune, propriétaire des terrains et des ouvrages, qui en assurera la sécurisation et l'éventuelle utilisation à des fins autres que de production d'eau destinée à la consommation humaine.

## **2 – Plan des périmètres (immédiat et rapproché)**





1 centimètre égal à 30 mètres

DDASS de l'Ain - 2007





**3 – Procès verbal de mise à disposition de biens  
de la commune de Villars les Dombes au Syndicat  
Intercommunal d'Eau Potable Dombes Saône**



**PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS  
DE LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES  
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DOMBES SAONE**

Entre les soussignés :

**La Commune de Villars les Dombes** ayant son siège 15 place de l'hôtel de Ville 01330 Villars les Dombes, représentée par son Maire Monsieur Pierre LARRIEU, autorisé aux fins de la présente par la délibération n°201611D066 du 29 novembre 2016

Ci-après dénommée « La commune »

Et

**Le Syndicat intercommunal d'eau potable Dombes Saône**, ayant son siège au 128 chemin des 3 fontaines 01390 Civrieux, représenté par sa Présidente Madame Marie Jeanne BEGUET, dûment habilitée par délibération du comité syndical du 30 mars 2016

Ci-après dénommé « Le syndicat »

VU la délibération de la commune de Villars n°201603D011 du 22 mars 2016 demandant l'adhésion au syndicat intercommunal de l'eau potable Dombes Saône

VU la délibération du Syndicat intercommunal Dombes Saône n°2016-07 en date du 07/04/16 autorisant l'adhésion de la commune de Villars les Dombes

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 portant adhésion de la commune de Villars les Dombes au SIEP Dombes Saône

*Etant préalablement énoncé que :*

*En application de l'article L.5211-5 renvoyant aux dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, aux deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et aux articles L.1321-3, L. 1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée, dans le cadre de l'intercommunalité.*

*Considérant que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation ;*

*Considérant qu'au de la délibération du 22 mars 2016, la commune de Villars les Dombes transfère la compétence de gestion de l'eau potable au syndicat intercommunale d'eau potable Dombes Saône au 1<sup>er</sup> janvier 2017*

*En application des articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent procès-verbal est conclu entre la Commune et le syndicat afin de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.*

*Le « syndicat » se substitue de plein droit, à la date du transfert de l'ensemble immobilier et des biens meubles qui lui sont rattachés.*

### **Article 1<sup>er</sup>-OBJET**

Par le présent procès-verbal, la commune met à la disposition du « syndicat », qui les accepte, les biens immeubles et meubles qui sont attachés à l'exercice de la compétence eau potable.

Cette mise à disposition est consentie dans les conditions précisées dans les articles ci- après.

### **Article 2 - CONSISTANCE ETAT GENERAL ET SITUATION JURIDIQUE DES BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS**

La description des biens immeubles et meubles mis à disposition du « syndicat » et les renseignements administratifs et comptables les concernant figurent en annexe du présent procès-verbal.

Le « syndicat » prend les locaux en l'état où ils se trouvent lors de son entrée en jouissance, le syndicat déclarant bien les connaître pour les avoir vus et visités à sa convenance.

La commune déclare être le valable propriétaire des biens, objet de la présente mise à disposition.

### **Article 3 - MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION**

Conformément à l'article L. 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le « syndicat », bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter de ce transfert l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Il possède tous pouvoirs de gestion. Il assure le renouvellement des biens mobiliers et autorise l'occupation des biens remis. Il en perçoit les biens et les produits. Il agit en justice en lieu et place du propriétaire.

Le « syndicat » peut procéder à tous les travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de construction propres à assurer le maintien de l'affectation des biens. Toute modification des équipements mis à disposition s'effectuera en concertation avec la commune.

### **Article 4 - NATURE DES CONTRATS, OBLIGATIONS CONCESSIONS ET AUTORISATIONS DIVERSES ENCOURS**

Le « syndicat » se substitue dans les droits et obligations de la commune en ce qui concerne l'ensemble des contrats en cours relatif aux biens mis à disposition. La commune constate la substitution et la notifie à ses cocontractants. Un double de cette notification est adressé au « syndicat ».

La liste des marchés et contrats est annexée à la présente.

Le bénéfice des subventions d'investissement sont transférées au syndicat à la date de l'adhésion. La commune se chargera de l'appel de fonds des soldes de subventions pour les travaux réalisés avant le 31/12/16. Les soldes de subventions seront versés au syndicat. La liste des dossiers de subventions d'investissement en cours est annexée à la présente.

### **Article 5 - DESAFFECTATION DES BIENS**

Conformément aux dispositions de l'article L.132V3 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

### **Article 6 - VALEUR COMPTABLE DES BIENS**

La valeur comptable de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice des compétences Eau transférées par la commune au « syndicat » est définie suivant le tableau joint en annexe.

### **Article 7 - COMPTABILISATION DU TRANSFERT**

La présente mise à disposition sera constatée, de façon comptable, par opération non- budgétaire. Le résultat budgétaire de l'exercice 2016 et les réserves constituées antérieurement seront transférés au budget du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Article 8-DUREE**

La mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date d'intégration de la commune au « syndicat ». La mise à disposition est consentie au syndicat durant toute la durée nécessaire à l'exercice de la compétence.

### **Article 9-MODIFICATIONS**

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant dûment établi contradictoirement entre la commune et le syndicat.

### **Article 10-LITIGES**

Pour tout litige à l'application du présent procès-verbal, la commune et le « syndicat » conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département avant tout recours contentieux.

Pour tout recours contentieux des effets de la présente, les signataires reconnaissent le tribunal administratif de LYON compétent.

Fait en trois exemplaires originaux

A Villars les Dombes

Le 15 décembre 2016

Le Maire de Villars les Dombes


M. Pierre LARRIEU



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. LARRIEU', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYEUR VILLARS-LES-DOBES' around the perimeter and a central emblem.

La Présidente du Syndicat

Mme Marie Jeanne BEGUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. J. BEGUET', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL de DISTRIBUTION D'EAU POTABLE' around the perimeter and 'Dombes-Saône' in the center.

## ANNEXE ETAT DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIERS

### BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES MIS A DISPOSITION DU SYNDICAT

**Réservoirs :**

- Montrottier 300 m<sup>3</sup> (construction 1933)
- Autières 500 m<sup>3</sup> (construction 1964)

**Puits**

- Montrottier n° BSS 06744X0012 date de construction 1933  
dimensions : diam 2m prof 18m
- Autoères n°BSS 06744X003 date de construction 1961  
dimensions : diam 3,5m prof 28,5m

**Pompes**

- Montrottier : 1 pompe 30m<sup>3</sup>/h
- Autières : 2 pompes 80m<sup>3</sup>/h

**Traitement :**

- Générateur UV à 8 lampes
- Unité de chloration par pompe doseuse 50L

**Surpresseur :**

- Autières : 4 pompes Flygt 24-72 m<sup>3</sup>/h

**Réseau :**

36 460 mL de canalisations

**Équipement du réseau :**

- 227 vannes
- 130 purges
- 1 ventouse
- 2105 compteurs (diam 15 à 20 mm)

**Interconnexion Renom-Chalaronne :**

- Débitmètre DN80 La vernouze
- compteur volumétrique DN 150 le Bény

### BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES CONSERVES PAR LA COMMUNE

- 1 Tractopelle NEW HOLLAND
- 71 Poteaux incendie sur le réseau



**ANNEXE ETAT DES CONTRATS ET MARCHES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017**

<b>TIERS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>OBJET</b>	<b>Date de début</b>	<b>DATE DE FIN</b>	<b>COUT</b>
SB AQUALEC	815 route du péage, 38780 OYTIER-SAINT-OBLAS	Maintenance et réparations des reservoirs		31/12/2016	24 969,25 €
QUALICONSULT	Bâtiment E 1B rue du Petit Clamart, 78941 VELIZY-VILLACOUBLAY-CEDEX	Vérifications des installations électriques	02/05/2012	02/05/2017	180,00 €
ORANGE BUSINESS SERVICES	Service Client Facture, TSA 40004, 82008 MONTAUBAN	Abonnement téléphonique pour telesurveillance		pas de fin	170,00 €
CARSO LABO	4 avenue Jean Moulin - CS 30228, 69633 VENISSIEUX CEDEX	Contrôle et analyse de l'eau		pas de fin	218,79 €
EDF COLLECTIVITES	Service Client Rhône-Alpes-Auvergne, TSA 10020, 69461 LYON CEDEX 06	Alimentation électrique des pompes		pas de fin	1 600,00 €
EUROFEU	Agence de Lyon, chemin du Lortaret, Parc AKTILAND, 69800 ST PRIEST	Contrôle des extincteurs	02/05/2012	01/06/2017	8,64 €
LYONNAISE DES EAUX	Service client, TSA 70001, 54528 LAXOU CEDEX	Relevé compteurs, gestion de clientèle et facturation		31/12/2016	33 530,92 €

**ANNEXE ETAT DES EMPRUNTS ET DETTES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017**

*Aucun contrat d'emprunt contracté ou en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

ANNEXE LISTE DES DOSSIERS DE SUBVENTION EN COURS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

<i>Opération</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Subvention allouée</i>
1029 – Extension réseau grands communaux	Etat – Fonds spécial investissement local Arrêté préfectoral 2016-0119-01-050 du 13/06/16	81 034,00 €

**ANNEXE ETAT DE LA VALEUR COMPTABLE DES BIENS TRANSFERES**

ETAT DE L'ACTIF

EXERCICE 2016

EDITION DU 01/12/2016

ETAT\_ACTIF

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE N° INVENTAIRE	FICHE	ETAT DE LA FICHE	DESIGNATION DU BIEN	CATEGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	ANNEE DE MISE EN SERVICE	DUREE AMORTISS EMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
203	2031230302	Oui	Complete	MARCHE 09 11 MO RACCORD ALIMENTATION EAU POTABLE	NON AMORTISSABLE	06/09/2013		0	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
203	20313203101	Oui	Complete	SCHEMA DIRECTEUR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS)	13/12/2013		5	45 205,00 €	0,00 €	2 564,36 €	42 640,64 €	
203	2014420302	Oui	Complete	MOE AEP RUE ST MICHEL	NON AMORTISSABLE	18/09/2014		0	2 938,83 €	0,00 €	0,00 €	2 938,83 €	
203	2014420303	Oui	Complete	MOE AEP RUE ST MICHEL	NON AMORTISSABLE	14/10/2014		0	793,82 €	0,00 €	0,00 €	793,82 €	
203	2014230319	Oui	Complete	MARCHE 2014 443 03 DIAGNOSTIC	NON AMORTISSABLE	28/10/2014		0	13 927,00 €	0,00 €	0,00 €	13 927,00 €	
203	2015420301	Oui	Complete	MOE AEP RUE ST MICHEL	NON AMORTISSABLE	02/03/2015		0	9 667,35 €	0,00 €	0,00 €	9 667,35 €	
203	2015420302	Oui	Complete	CONVENTION FINANCIERE RACCORD	NON AMORTISSABLE	06/11/2015		0	5 975,00 €	0,00 €	0,00 €	5 975,00 €	
203	2016230301	Oui	Complete	OP 1029 AMO AEP RENF GOS COMM	NON AMORTISSABLE	19/07/2016		0	8 609,19 €	0,00 €	0,00 €	8 609,19 €	
203	2016230302	Oui	Complete	OP 1030 AMO RENF RUE COLLEGE	NON AMORTISSABLE	19/07/2016		0	752,78 €	0,00 €	0,00 €	752,78 €	
203	2016230303	Oui	Complete	OP 1028 AMO TX DIVERS RESEAU E	NON AMORTISSABLE	19/07/2016		0	499,77 €	0,00 €	0,00 €	499,77 €	
				<i>trais études recherches et dev</i>					82 258,74 €	0,00 €	2 564,36 €	78 694,38 €	
Sous-total	2051	Oui	Complete	MOYEN INFORMATIQUE COMMUNICATI	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 2 ANS)	13/03/2014		2	1 367,08 €	683,53 €	683,53 €	0,47 €	
	2051	Oui	Complete	<i>concessions et droits assimilés</i>					1 367,08 €	683,53 €	683,53 €	0,47 €	
Sous-total	213	Oui	Complete	CHATEAU D'EAU	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 50 ANS)	01/10/2005		50	179 907,75 €	131 799,07 €	3 598,16 €	44 510,52 €	
	213	Oui	Complete	<i>systeme de telegestion constructions</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	31/12/2006	2006	10	9 324,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Sous-total	216	Oui	Complete	SECURISATION ET RENFORCEMENT IMGR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	28/09/2006		30	143 324,63 €	57 374,49 €	4 777,00 €	81 173,14 €	
	216	Oui	Complete	<i>TRAVAUX SUR POMPAGE SUR CHATEAU EAU MONTROTIER</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	02/12/2008		10	4 780,00 €	3 296,00 €	478,00 €	1 066,00 €	
	216	Oui	Complete	<i>TX POMPES 1 ET 2 CHATEAU D EAU DES AUTIERES</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	28/03/2009		10	2 212,80 €	1 328,26 €	221,00 €	665,34 €	
	216	Oui	Complete	<i>MARCHE 1015 1 RENFORCEMENT POM</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	06/02/2013		10	1 936,44 €	386,64 €	194,00 €	1 365,80 €	
	216	Oui	Complete	<i>SCHEMA DIRECTEUR</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	01/10/2013		1	12 331,84 €	874,42 €	2 492,47 €	8 994,95 €	
	216	Oui	Complete	<i>MISSION DE CONSEIL POUR RENOUV</i>	BEN DE FAIBLE VALEURS (1 AN)	22/05/2015		1	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	
	216	Oui	Complete	<i>MARCHE 2013 443 01 RESEAU HUM</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	02/03/2015		30	26 808,38 €	0,00 €	894,00 €	25 914,38 €	
	216	Oui	Complete	<i>OP 1028 RENOUV COMPLEURS D EA</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	15/03/2016		3	885,00 €	0,00 €	0,00 €	885,00 €	
	216	Oui	Complete	<i>mat exécuté exploit</i>					192 578,99 €	63 297,97 €	9 356,47 €	119 964,57 €	
Sous-total	218	Oui	Complete	RESEAU ET POMPAGE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	01/10/2005		30	1 120 969,63 €	967 402,73 €	37 366,00 €	116 200,90 €	
	218	Oui	Complete	<i>RENOVATION BARBACANNES ET PONT CHATEAU D EAU</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	24/09/2007		10	14 500,00 €	10 633,00 €	1 450,00 €	2 417,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>diagnostic video chateau d eau les autieres et mon</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	28/09/2007		10	1 200,00 €	864,00 €	120,00 €	216,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>reparation barbacane du puis n2</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	17/12/2007		1	22 000,00 €	17 600,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>RENFORCEMENT RESEAU EAU POTABLE</i>	BEN DE FAIBLE VALEURS (1 AN)	28/09/2007		1	50,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>Deployment Systeme complege EAU +</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	28/09/2007		10	1 176,17 €	819,00 €	118,00 €	239,17 €	
	218	Oui	Complete	<i>travaux tude eau impasse des charmes</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	09/10/2007		30	751,74 €	154,00 €	25,00 €	572,74 €	
	218	Oui	Complete	<i>publique pour marches reseau sllent eau potable</i>	BEN DE FAIBLE VALEURS (1 AN)	22/11/2007		1	50,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>placement regard conduite eau verrouze</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	03/12/2007		10	748,15 €	552,15 €	24,00 €	552,15 €	
	218	Oui	Complete	<i>compleur et conduite eau chemin trou sci les colom</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	09/12/2007		10	712,79 €	497,00 €	71,00 €	144,79 €	
	218	Oui	Complete	<i>remplacement compieur chateau d eau les autieres</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	17/12/2007		10	1 581,00 €	1 106,10 €	158,00 €	316,90 €	
	218	Oui	Complete	<i>remise en etat stabilisateur chateau les autieres</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS)	17/12/2007		10	2 118,45 €	1 479,00 €	212,00 €	427,45 €	
	218	Oui	Complete	<i>renouvellement branchemnt M DURAND</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	17/12/2007		30	388,30 €	388,30 €	0,00 €	0,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>REMPACEMENT POTEAUX INCENDIE</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	18/06/2007		30	1 636,06 €	331,00 €	57,00 €	1 304,06 €	
	218	Oui	Complete	<i>changement systeme vidange poteau incedie allée bot</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	28/06/2007		30	512,95 €	119,00 €	17,00 €	376,95 €	
	218	Oui	Complete	<i>remplacement poteau incendie rue porve herons</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	13/07/2007		30	1 615,95 €	375,00 €	53,00 €	1 187,95 €	
	218	Oui	Complete	<i>remplacement poteau incendie rue de la thuliere</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	31/09/2007		30	1 419,67 €	329,00 €	47,00 €	1 043,67 €	
	218	Oui	Complete	<i>REMP POT INCENDIE CH VIGNE</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	04/03/2008		30	1 359,69 €	315,00 €	45,00 €	999,69 €	
	218	Oui	Complete	<i>BEAUCHEMENT PL OUI RUE DU DIVERGGER</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	04/03/2008		30	1 479,17 €	343,00 €	49,00 €	1 087,17 €	
	218	Oui	Complete	<i>TX BRANCHE EAU POTABLE CH VIGNE</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	04/03/2008		30	897,14 €	204,00 €	29,00 €	654,14 €	
	218	Oui	Complete	<i>ix poteau incendie avenue pasteur</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	05/06/2008		30	586,86 €	136,00 €	19,00 €	433,86 €	
	218	Oui	Complete	<i>ix branchemnt poteau rue autiere</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	05/06/2008		30	1 065,35 €	245,00 €	35,00 €	785,35 €	
	218	Oui	Complete	<i>ix branchemnt plomberie 3 pl gd nord</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	22/07/2008		30	867,46 €	224,00 €	32,00 €	704,46 €	
	218	Oui	Complete	<i>renouvelment branchemnt 11 les curés</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	22/07/2008		30	921,51 €	191,00 €	27,00 €	699,51 €	
	218	Oui	Complete	<i>ix branchemnt plomberie rue du bugey</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	06/10/2008		30	1 625,66 €	378,00 €	54,00 €	1 193,66 €	
	218	Oui	Complete	<i>SOEI TX CANALISATION</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	15/10/2009		30	13 272,24 €	2 657,00 €	442,00 €	10 573,24 €	
	218	Oui	Complete	<i>Travaux reseau par 01 POMPAGE</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	15/10/2009	2009	30	3 787,00 €	756,00 €	126,00 €	2 905,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>REHABILITATION POTEAUX INCENDIE CS23</i>	BEN DE FAIBLE VALEURS (1 AN)	25/09/2009		1	597,04 €	597,04 €	0,00 €	0,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>MISE A NIVEAU D OUVRAGE</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	18/05/2010		30	2 870,00 €	477,00 €	96,00 €	2 297,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>ix resseau eau potable marche 1023</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANS)	07/10/2010	2013	30	9 934,00 €	662,00 €	331,00 €	8 941,00 €	
	218	Oui	Complete	<i>INTERVENTION ET TX 2E SEMESTRE</i>	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS)	09/07/2012		5	7 009,98 €	4 051,00 €	1 402,00 €	1 556,98 €	
	218	Oui	Complete	<i>EXTINCTEURS CHATEAU EAU</i>	BEN DE FAIBLE VALEURS (1 AN)	10/09/2012		1	205,50 €	205,50 €	0,00 €	0,00 €	

ETAT ACTIF

2158	2012/2158/03	Oui	Complete	INTERVENTIONS ET TRAVAUX IER S	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	13/09/2012	5	7 553,93 €	4 828,79 €	1 511,00 €	1 214,14 €
2158	2012/2158/04	Oui	Complete	MARCHE 12 443 12 REGENBRATION	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	14/02/2013	30	27 040,00 €	2 712,00 €	901,00 €	23 427,00 €
2158	2013/2158/01	Oui	Complete	MODIFICATION RESEAU AEP MONTICR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	06/02/2013	30	11 986,23 €	798,00 €	399,00 €	10 789,23 €
2158	2013/2158/02	Oui	Complete	PASSERELLE DANS PUIS DES AUT	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	22/02/2013	30	4 053,52 €	270,00 €	135,00 €	3 648,52 €
2158	2013/2158/03	Oui	Complete	SHEMA DIRECTEUR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	27/09/2013	30	17 027,95 €	754,60 €	947,00 €	15 331,35 €
2158	2013/2158/05	Oui	Complete	SHEMA DIRECTEUR RELEVÉ TOPO	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	13/09/2013	30	1 160,00 €	78,00 €	39,00 €	1 043,00 €
2158	2013/2158/01	Oui	Complete	INSTALLATION JAVELISATION SUR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	05/12/2013	30	88 630,40 €	0,00 €	2 954,00 €	85 676,40 €
2158	2014/2158/07	Oui	Complete	RESEAU HUMIDES AEP COMPLEMENT	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	22/12/2014	30	5 740,36 €	1 913,45 €	1 913,91 €	1 913,91 €
2158	2014/2158/04	Oui	Complete	MARCHE 2013 443 01 RESEAU HUMI	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	14/10/2014	30	48 524,09 €	0,00 €	1 617,00 €	46 907,09 €
2158	2014/2158/46	Oui	Complete	MARCHE 2013 443 01 RESEAU HUMI	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	17/11/2014	30	63 405,95 €	0,00 €	2 114,00 €	61 291,95 €
2158	2015/2158/12	Oui	Complete	MARCHE 2013 443 01 RESEAU H	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	28/03/2015	30	48 546,91 €	0,00 €	1 618,00 €	46 928,91 €
2158	2015/2158/18	Oui	Complete	MARCHE 2013 443 01 RESEAU HUM	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	05/12/2015	30	130 834,66 €	0,00 €	4 361,00 €	126 473,66 €
2158	2015/2158/19	Oui	Complete	MARCHE 2013 443 01 RESEAU H	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	20/04/2015	30	47 893,67 €	0,00 €	1 596,00 €	46 297,67 €
2158	2015/2158/20	Oui	Complete	MARCHE 2013 443 01 RESEAU H	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	12/09/2015	30	433,38 €	0,00 €	14,00 €	419,38 €
Sous-total	2158	2015/2158/20	Oui	COMPTEURS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 2 AN(S)	01/01/2005	2	1 746 377,65 €	1 025 166,57 €	65 577,00 €	655 634,14 €
Sous-total	2172	2005/2172/03	Oui	agence amegat terr	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 2 AN(S)	01/01/2005	2	19 934,85 €	19 934,85 €	0,00 €	0,00 €
218	2006/218/03	Oui	Complete	ALIMENTATION EAU PORTABLE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	25/10/2006	30	1 587,00 €	317,90 €	53,00 €	1 216,10 €
218	2007/218/01	Oui	Complete	ETUDE HYDRO BOIS DE CHARNAY	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	28/06/2007	30	9 875,00 €	4 974,17 €	329,00 €	4 571,83 €
218	2007/218/04	Oui	Complete	MODIFICATION REGARD GYMNASY	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	03/07/2007	30	841,00 €	196,04 €	28,00 €	616,96 €
218	2009/218/01	Oui	Complete	PUB BRANCHEMENT PLOMB MARCHE 1022	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	07/08/2009	30	117 329,11 €	0,00 €	3 910,97 €	113 418,14 €
218	2011/218/02	Oui	Complete	ALIMENTATION EN EAU POTABLE AS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	08/09/2011	30	109 742,80 €	7 316,08 €	3 658,00 €	98 768,82 €
218	2012/218/01	Oui	Complete	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLO	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	06/11/2012	30	150 705,20 €	10 048,50 €	5 024,00 €	135 634,70 €
218	2013/218/01	Oui	Complete	REFECTION CHAUSSEE RD BRANCHE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	08/07/2013	30	11 031,00 €	735,70 €	368,00 €	9 927,30 €
218	2013/218/01	Oui	Complete	INFORMATION SUIVI RESEAU AEP	BIEN DE FAIBLE VALEURS (1 AN)	30/07/2013	1	730,00 €	730,00 €	0,00 €	0,00 €
218	2013/218/01	Oui	Complete	MARCHE 1022 BRANCHEMENTS PLOMB	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	18/07/2013	30	85 864,32 €	0,00 €	2 862,00 €	83 002,32 €
218	2013/218/02	Oui	Complete	BETON DESACTIVE TX REMPL BRANCHMT PLOMB	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	24/07/2013	30	6 029,60 €	0,00 €	201,00 €	5 828,60 €
218	2013/218/03	Oui	Complete	REMISE EN ETAT SUITE A REMPL BRANCHEMENT PLOMB	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	24/07/2013	30	3 033,60 €	0,00 €	101,00 €	2 932,60 €
218	2014/218/01	Oui	Complete	RACCORDEMENT COMPTEUR EXISTANT	BIEN DE FAIBLE VALEURS (1 AN)	11/06/2014	1	195,92 €	0,00 €	195,92 €	0,00 €
218	2014/218/02	Oui	Complete	RACCORDEMENT COMPTEUR EXISTANT	BIEN DE FAIBLE VALEURS (1 AN)	11/06/2014	1	508,07 €	0,00 €	508,07 €	0,00 €
218	2014/218/03	Oui	Complete	BRANCHEMENT COMPTEUR EXISTANT	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	11/06/2014	30	2 200,91 €	0,00 €	73,00 €	2 127,91 €
218	2014/218/04	Oui	Complete	MARCHE 1022 BRANCHEMENTS PLOMB	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	11/06/2014	30	25 490,97 €	0,00 €	850,00 €	24 640,97 €
218	2014/218/12	Oui	Complete	MARCHE 2013 443 01 RESEAU HUM	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	16/12/2014	30	47 946,88 €	0,00 €	1 598,00 €	46 348,88 €
Sous-total	218	2014/218/12	Oui	autres immobilisations corporelles	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	16/12/2014	30	588 117,18 €	24 316,39 €	19 759,96 €	544 034,83 €
2318	2016/2318/01	Oui	Complete	REINFORCEMENT RUE DU COLLEGE--GRANDS	TRAVAUX EN COURS NON AMORTISSABLES	29/09/2016	0	27 898,75 €	0,00 €	0,00 €	27 898,75 €
2318	2016/2318/02	Oui	Complete	OP 1008 AEP TX DIVERS RESEAU	TRAVAUX EN COURS NON AMORTISSABLES	29/09/2016	0	10 520,00 €	0,00 €	0,00 €	10 520,00 €
Sous-total	2318	2016/2318/03	Oui	RESEAU HUMIDES AEP GQS COMMUNAUX + RUE COLLEGE + TX DIVERS	TRAVAUX EN COURS NON AMORTISSABLES	29/09/2016	0	266 191,30 €	0,00 €	0,00 €	266 191,30 €
Sous-total	2318	2016/2318/03	Oui	autres immobilisat corporelles en cours	TRAVAUX EN COURS NON AMORTISSABLES	29/09/2016	0	304 610,05 €	0,00 €	0,00 €	304 610,05 €
<b>Total general</b>								<b>3 124 470,97 €</b>	<b>1 274 482,96 €</b>	<b>101 539,01 €</b>	<b>1 747 169,21 €</b>

n° Inventaire temporaire	Date acquisition	Montant HT	Mandat n° ...	ligne n°	n° Inventaire cible
203 90004916290133 AMO MARCHÉ 2015 443 005 RESEAUX HUMIDES AEP GDS COMMUNAUX + RUE COLLEGE + TVA DIVERS ACPTE 4	21/09/2016	97,79 €	203	3	2016/203/...
203 90004916290233 AMO MARCHÉ 2015 443 005 RESEAUX HUMIDES AEP GDS COMMUNAUX + RUE COLLEGE + TVA DIVERS ACPTE 4	21/09/2016	63,62 €	203	1	2016/203/...
203 90004916290333 AMO MARCHÉ 2015 443 005 RESEAUX HUMIDES AEP GDS COMMUNAUX + RUE COLLEGE + TVA DIVERS ACPTE 4	21/09/2016	1 118,38 €	203	2	2016/203/...

# BUDGET EAU VILLARS LES DOMBES

## REPRISE DES SUBVENTIONS

Montant subv. / Compte / n° inventaire	Durée	amortissement cumulé 1391		Solde restant à reprendre	
32 328,42 €	50 ans	8 461,62 €	1391 2005/213/01	23 866,80 €	2005/213/01
16 354,73 €	30 ans	3 724,62 €	1391 2005/2158/02	12 630,11 €	2005/2158/02
118 086,09 €	30 ans	76 305,53 €	1391 2006/2318/02	41 780,56 €	2006/2318/02
2 906,80 €	30 ans	581,34 €	1391 2007/2318/01	2 325,46 €	2007/2318/01
51 411,37 €	30 ans	5 141,18 €	1391 2013/2318/01	46 270,19 €	2013/2318/01
7 904,20 €	30 ans	790,41 €	1391 2011/131/01	7 113,79 €	2011/131/01
28 000,00 €	30 ans	2 799,99 €	1391 2012/2318/01	25 200,01 €	2012/2318/01
8 433,04 €	30 ans	843,30 €	1391 2012/131/02	7 589,74 €	2012/131/02
32 730,39 €	5 ans	1 091,01 €	1391 2013/2031/01	31 639,38 €	2013/2031/01
13 092,15 €	30 ans	436,41 €	1391 2013/2158/03	12 655,74 €	2013/2158/03
35 200,00 €	30 ans	1 173,33 €	1391 2014/2318/12	34 026,67 €	2014/2318/12
50 296,61 €	30 ans	0,00 €	1391 2016/2318/03	50 296,61 €	2016/2318/03
396 743,80 €		101 348,74 €		295 395,06 €	



## **4 – Etat parcellaire**

Département de L'AIN



# **Syndicat d'Eau Potable BRESSE DOMBES SAONE**

*Puits de **MONTRODIER** et Puits d'**AUTIERES**  
situés sur la Commune de **VILLARS-LES-DOMBES***

## **ETAT PARCELLAIRE**

**PERIMETRES DE PROTECTIONS  
IMMEDIATE ET RAPPROCHEE**



Géomètres-Experts Associés  
Philippe RENAUD  
Paul SAINT-RAMOND



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR  
Ordre des Géomètres-Experts  
n° 2011C200004

Parc technologique - Créathèque 1  
Route de Sandrans - 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS  
Téléphone : 04 74 50 08 14 - Télécopie : 04 74 50 21 66  
E-mail : [st-trivier@axis-conseils-ra.com](mailto:st-trivier@axis-conseils-ra.com)

*Dressé en Mars 2023*

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE**

### **Identité des propriétaires :**

Commune de VILLARS-LES-DOBES  
Mairie – 15 Place de l'Hôtel de Ville  
01330 VILLARS-LES-DOBES

Code SIREN : 210 104 436

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>														
<b>INDICATIONS CADASTRALES</b>						<b>EMPRISE</b>				<b>RESTE AU PROPRIETAIRE</b>				
Sn	N°	Lieu-dit	Nat.	Surface			Surface			N°	Surface			N°
				ha	a	ca	ha	a	ca		ha	a	ca	
<b>BC</b>	<b>36</b>	<b>Les Autières</b>	<b>Sol</b>		<b>55</b>	<b>42</b>	<b>La Commune est maître d'ouvrage</b>							
<b>BO</b>	<b>91</b>	<b>Montrotier</b>	<b>Sol</b>		<b>6</b>	<b>75</b>	<b>6</b>	<b>75</b>						

### **Origine de propriété :**

Propriétaire aux termes :

- **Parcelle BC 36** :
- d'une acquisition dressée le 22 Janvier 1962 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 3 Mars 1962, volume 2571 numéro 20
- d'une acquisition dressée le 22 Janvier 1962 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 3 Mars 1962, volume 2571 numéro 23
- d'une acquisition dressée le 22 Août 1963 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 30 Septembre 1963, volume 2659 numéro 15
- d'une acquisition dressée le 16 Mai 1964 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 29 Mai 1964, volume 2701 numéro 16
- d'une acquisition dressée le 27 Octobre 1969 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 1<sup>er</sup> Décembre 1969, volume 3080 numéro 24
- d'une acquisition dressée le 13 Novembre 1959 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 21 Novembre 1959, volume 2459 numéro 35

Etant précisé que la parcelle BC 36 était cadastrée E 2145 avant remaniement cadastral et que la parcelle E 2145 est issue de la réunion des parcelles E 1767, 1023, 1022, 998, 908 et 572.

- **Parcelle BO 91** : par acte antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Etant précisé que la parcelle BO 91 était cadastrée E 518 avant remaniement cadastral.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Monsieur Philippe RACCURT  
né le 5 Juillet 1966 à BOURG-EN-BRESSE (01)  
demeurant 202 Rue du Bugey – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
époux de HAY Sophie Michèle Odile

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES						SERVITUDES			
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BC</b>	<b>26</b>	<b>Grand Val</b>	<b>Pré</b>		<b>31</b>	<b>26</b>		<b>31</b>	<b>26</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaire aux termes d'une donation-partage dressée le 30 Juin 2004 par Me CHASSAIGNE, Notaire à TREVoux (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 3 Août 2004, volume 2004P numéro 4000.

Etant précisé que l'usufruit de GEOFFRAY Marie née le 27 Novembre 1933 à BOULIGNEUX (01) est éteint en suite de son décès survenu le 31/08/2022 à VIRIAT (01).

# Puits de Montrotier et Puits d'Autières

## PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

### Identité des propriétaires :

Commune de VILLARS-LES-DOBES  
Mairie – 15 Place de l'Hôtel de Ville  
01330 VILLARS-LES-DOBES

Code SIREN :

Commune de VILLARS-LES-DOBES									
INDICATIONS CADASTRALES						SERVITUDES			
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
BC	34	Les Autières	Sol		28	15	Partie de la parcelle seulement		
BC	35	Les Autières	Sol		36	53	Partie de la parcelle seulement		
BC	36	Les Autières	Sol		55	42	Partie de la parcelle seulement		
BC	39	Les Autières	Sol		51	11	Partie de la parcelle seulement		
BC	38	Les Autières	Sol	5	21	51	Partie de la parcelle seulement		
BC	37	Les Autières	Sol		5	57		5	57
BO	92	Montrotier	Ter agrément		42	74		42	74

### Origine de propriété :

Propriétaire aux termes :

- **Parcelles BC 34, 35, 36, 38 et 39 :**
- d'une acquisition dressée le 22 Janvier 1962 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 3 Mars 1962, volume 2571 numéro 20
- d'une acquisition dressée le 22 Janvier 1962 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 3 Mars 1962, volume 2571 numéro 23
- d'une acquisition dressée le 22 Août 1963 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 30 Septembre 1963, volume 2659 numéro 15
- d'une acquisition dressée le 16 Mai 1964 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 29 Mai 1964, volume 2701 numéro 16
- d'une acquisition dressée le 27 Octobre 1969 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 1<sup>er</sup> Décembre 1969, volume 3080 numéro 24
- d'une acquisition dressée le 13 Novembre 1959 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 21 Novembre 1959, volume 2459 numéro 35

Etant précisé que les parcelles BC 34, 35, 38, et 39 étaient cadastrées E 2145 avant remaniement cadastral et que la parcelle E 2145 est issue de la réunion des parcelles E 1767, 1023, 1022, 998, 908 et 572.

- **Parcelle BC 37** : d'une acquisition dressée le 27 Octobre 1969 par Me PERROTIN, publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 1<sup>er</sup> Décembre 1969, volume 3080 numéro 24

Etant précisé que la parcelle BC 37 était cadastrée E 852 avant remaniement cadastral.

- **Parcelle BO 92** : d'une acquisition dressée les 10 Juillet et 1<sup>er</sup> Août 1986 par Me HIGEL, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 17 Septembre 1986, volume 5011 numéro 2.

Etant précisé que la parcelle BO 92 était cadastrée C 265 avant remaniement cadastral.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Monsieur Carlos MOREIRA da SILVA  
né le 26 Mars 1965 à REBORDOSA (PORTUGAL)  
et Madame Anne-Marie Yvette BRETON, son épouse  
née le 28 Mars 1968 à DIJON (21)  
demeurant ensemble Rue du Bugey – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
Propriétaires chacun pour 1/2

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BE</b>	<b>1</b>	<b>462 Rue du Bugey</b>	<b>Ter agrément</b>		<b>17</b>	<b>18</b>		<b>17</b>	<b>18</b>
<b>BE</b>	<b>2</b>	<b>Cachet</b>	<b>Sol Terre</b>		<b>4</b>	<b>61</b>		<b>4</b>	<b>61</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'une acquisition dressée les 20 et 23 Décembre 1993 par Me DI CARLO, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 11 Mars 1994, volume 1994 P numéro 1274 suivie d'une attestation rectificative dressée le 14 Avril 1994 par le même Notaire et publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 19 Avril 1994, volume 1994 P numéro 2068.

Etant précisé que la parcelle BE 1 était cadastrée E 583 à 585 avant remaniement cadastral.  
Etant précisé que la parcelle BE 2 était cadastrée E 586 avant remaniement cadastral.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Madame Jeanne JOLIVET  
née le 29 Août 1929 à BIRIEUX (01)  
demeurant Maison de Retraite Seillon Repos - 1070 Chemin des Carronnières - 01960 PERONNAS  
épouse MAISSON Gabriel  
Propriétaire pour 3/16èmes

Madame Claudette Marie JOLIVET  
née le 10 Avril 1938 à BIRIEUX (01)  
demeurant 22 Rue Martinière - 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS  
épouse NAZARET Edmond Louis  
Propriétaire pour 3/16èmes

Madame Jocelyne Marie Claude DAMIEN  
née le 1<sup>er</sup> Juin 1950 à VILLARS-LES-DOBES (01)  
demeurant 261 Rue de Puits Mathieu – 01710 THOIRY  
épouse TAVIER Jacques  
Propriétaire pour 5/8èmes

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BE</b>	<b>3</b>	<b>462 Rue du Bugey</b>	<b>Ter agrément Sol</b>		<b>17</b>	<b>18</b>		<b>17</b>	<b>18</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes :  
Pour Mmes JOLIVET : d'une attestation dressée le 27 Juin 1988 par Me BOUVARD, Notaire à PRIAY (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 16 Août 1988, volume 5261 numéro 14 et d'un acte de donation dressé le 30 Janvier 1989 par Maître BOUVARD, Notaire à PRIAY (01) publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 16 Mars 1989, volume 5332 numéro 2.

Etant précisé que la parcelle BE 3 était cadastrée E 584 avant remaniement cadastral.

Pour Mme DAMIEN : d'une attestation après décès dressé le 13 Juin 2003 par Maître BOUVARD, Notaire à PRIAY (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 14 Octobre 2003, volume 2003P numéro 4510.



*Puits de Montrotier et Puits d'Autières*  
**PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

**Identité des propriétaires :**

Monsieur Lahsane BENBAKIR  
 né le 8 Septembre 1966 à NEUVILLE-SUR-SAONE (69)  
 et Madame Fatiha AROUSSI, son épouse  
 née le 6 Septembre 1971 à FRENDA (ALGERIE)  
 demeurant ensemble 92 Rue du Huit Mai 1945 – 01330 VILLARS-LES-DOBES

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>94</b>	<b>92 Rue du Huit Mai 1945</b>	<b>Sol</b>		<b>7</b>	<b>98</b>		<b>7</b>	<b>98</b>

**Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressé le 6 Juillet 2005 par Me SCHERMESSE-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 11 Août 2005, volume 2005P numéro 4148.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Madame Chantal VAUDAN  
née le 3 Septembre 1954 à BOURG-EN-BRESSE (01)  
demeurant 42 Rue des Tulipes – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
célibataire

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>97</b>	<b>42 Rue des Tulipes</b>	<b>Sol</b>		<b>7</b>	<b>68</b>		<b>7</b>	<b>68</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de donation dressé le 19 Décembre 2011 par Me SCHERMESSE-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 30 Mars 2012, volume 2012P numéro 1788.

L'usufruit de MAISSON Hélène née le 24/07/1929 à VILLARS-LES-DOBES (01) est éteint en suite de son décès survenu le 20/05/2017 à CHALAMONT (01).

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

#### **Usufruitière :**

Madame Coralia DA CONCEICAO  
née le 13 Décembre 1936 au PORTUGAL  
demeurant 68 Rue des Tulipes – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
veuve FERREIRA

#### **Nue-propriétaire :**

Madame Isabelle FERREIRA  
née le 30 Octobre 1966 à BOURG-EN-BRESSE (01)  
demeurant 68 Rue des Tulipes – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
célibataire

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
<b>INDICATIONS CADASTRALES</b>						<b>SERVITUDES</b>			
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>98</b>	<b>68 Rue des Tulipes</b>	<b>Sol</b>		<b>5</b>	<b>97</b>		<b>5</b>	<b>97</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de donation-partage dressé le 10 Mai 2001 par Me SCHERMESSE-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 13 Juillet 2001, volume 2001P numéro 3400.

L'usufruit de FERREIRA GOMES né le 18 Septembre 1930 est éteint.

*Puits de Montrotier et Puits d'Autières*  
**PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

**Identité des propriétaires :**

Monsieur Kévin Serge DELFOUR  
 né le 27 Décembre 1982 à CARCASSONNE (11)  
 et Madame Florence Christiane Adélaïde PRIVE, son épouse  
 née le 11 Novembre 1986 à NANTES (44)  
 demeurant ensemble 45 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES						SERVITUDES			
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>99</b>	<b>45 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>5</b>	<b>85</b>		<b>5</b>	<b>85</b>

**Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressé le 5 Avril 2018 par Me Antoine SCHERMESSER-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVOUX (01) le 30 Avril 2018, volume 2018P numéro 2331.

*Puits de Montrotier et Puits d'Autières*  
**PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

**Identité des propriétaires :**

Monsieur Arnaud Michel TOURANGIN  
 né le 22 Mai 1978 à VILLEURBANNE (69)  
 et Madame Séverine GOLLIARD, son épouse  
 née le 27 Mai 1979 à LYON 2ème (69)  
 demeurant ensemble 25 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES						SERVITUDES			
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>100</b>	<b>25 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>7</b>	<b>48</b>		<b>7</b>	<b>48</b>

**Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressé le 27 Novembre 2013 par Me Michel DUMAS, Notaire à LYON (69), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 17 Décembre 2013, volume 2013P numéro 5325.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Monsieur Florian Denis OTTONELLO  
né le 3 Mars 1987 à RILLIEUX-LA-PAPE (69)  
demeurant 66 Rue du Huit Mai 1945 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
célibataire

Madame Lucie MALLETON  
née le 27 Septembre 1989 à LYON 8<sup>ème</sup> (69)  
demeurant 66 Rue du Huit Mai 1945 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
célibataire

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>101</b>	<b>66 Rue du Huit Mai 1945</b>	<b>Sol</b>		<b>6</b>	<b>02</b>		<b>6</b>	<b>02</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressé le 11 Juillet 2019 par Me Antoine SCHERMESSE-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 23 Juillet 2019, volume 2019P numéro 3977 suivi d'une reprise pour ordre dressée par le même Notaire le 11 Juillet 2019 publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 5 Mai 2020, volume 2020D n° 4859.

*Puits de Montrotier et Puits d'Autières*  
**PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

**Identité des propriétaires :**

Monsieur Elie Richard ABAD  
 né le 21 Décembre 1987 à LYON 2ème (69)  
 demeurant 4 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
 célibataire

Madame Elodie TOMAIC  
 née le 23 Juin 1983 à RILLIEUX-LA-PAPE (69)  
 demeurant 4 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
 célibataire

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>102</b>	<b>4 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>7</b>	<b>42</b>		<b>7</b>	<b>42</b>

**Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressé le 13 Septembre 2021 par Me Tanguy de CLOSMADÉUC, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVOUX (01) le 4 Octobre 2021, volume 2021P numéro 6062.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Monsieur Didier Bernard CHAPEL  
né le 27 Octobre 1959 à LYON 6ème (69)  
demeurant Les Crêtes – 01330 LE-PLANTAY  
époux de SCOTTO Isabelle Marie-Ange

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>103</b>	<b>28 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>7</b>	<b>29</b>		<b>7</b>	<b>29</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes :

- d'une attestation dressée le 16 Avril 1982 par Me PERRAULT, Notaire à CUISERY (71), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 14 Mai 1982, volume 4465 numéro 10
- d'une attestation dressée le 18 Octobre 2000 par Me PERRAULT, Notaire à CUISERY (71), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 1<sup>er</sup> Décembre 2000, volume 2000P numéro 5994.



# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

#### **I - Propriétaire pour 5/8èmes et usufruitière pour 3/8èmes :**

Madame Marcelle Louise Marguerite BACH  
née le 30 Janvier 1940 à HERICOURT (70)  
demeurant 50 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
veuve AMIOT Michel Charles Henri

#### **II - Nus-propriétaires ensemble pour 3/8èmes :**

Monsieur Thierry Serge AMIOT  
né le 9 Octobre 1963 à LYON 7<sup>ème</sup> (69)  
demeurant 1 Le Clos des Mimosas – 13430 EYGUIERES  
époux de DUPONT Christine Monique

Madame Pascale Jacqueline AMIOT  
née le 18 Octobre 1965 à LYON 7<sup>ème</sup> (69)  
demeurant 129 Impasse de l'Ourgon – 42300 VILLEREST  
divorcé en premières noces de OLIVIER Pierre Louis Marie, divorcée en secondes noces de BIANCHI  
Bruno Jean Bernard et pacsé avec CHANUT Pierre Antoine

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>104</b>	<b>50 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>6</b>	<b>57</b>		<b>6</b>	<b>57</b>

### **Origine de propriété :**

**Pour I :** Propriétaire aux termes d'un acte d'attribution d'immeuble dressé le 19 Juin 1995 par Me DI CARLO, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 12 Juillet 1995, volume 1995P numéro 3523. Etant précisé que la parcelle BO 104 était cadastrée C 317 avant remaniement cadastral.

**Pour I et II :** Propriétaires aux termes d'une attestation dressée le 9 Novembre 2018 par Me Antoine SCHERMESSEr-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 19 Novembre 2018, volume 2018P numéro 6319.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

#### **Propriétaire pour 1/2 :**

Madame Joëlle DUMAS  
née le 3 Août 1948 à BOURG-EN-BRESSE (01)  
demeurant 68 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
épouse GALLIA Maurice Paul Charles

#### **Propriétaire pour 1/2 :**

Madame Marie-Laure GALLIA  
née le 14 Juillet 1969 à RILLIEUX-LA-PAPE (69)  
demeurant 68 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
célibataire

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>105</b>	<b>68 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>6</b>	<b>02</b>		<b>6</b>	<b>02</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressée le 23 Décembre 2005 par Me EYMARD, Notaire à MIRIBEL (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 3 Avril 2006, volume 2006P numéro 1850.

*Puits de Montrotier et Puits d'Autières*  
**PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

**Identité des propriétaires :**

Monsieur Alberto DOS PRAZERES  
 né le 22 Mai 1976 à BOURG-EN-BRESSE (01)  
 et Madame Katy ORGERET, son épouse  
 née le 28 Décembre 1975 à VILLEFRANCHE (69)  
 demeurant ensemble Les Cytises - 88 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
 Mme ORGERET est divorcée en premières noces de CLAUSE Joseph Henri

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES						SERVITUDES			
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>106</b>	<b>88 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>5</b>	<b>87</b>		<b>5</b>	<b>87</b>

**Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressé le 7 Juin 2013 par Me SCHERMESSER-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 20 Juin 2013, volume 2013P numéro 2528.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

#### **Propriétaire pour ½ et usufruitière pour 1/2 :**

Madame Claudine Armande DUFRESGNE  
née le 23 Septembre 1939 à SANNOIS (95)  
demeurant 116 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
épouse CHAILLOU Claude Roger

#### **Nue-propriétaire pour 1/4 :**

Madame Christine Monique CHAILLOU  
née le 26 Janvier 1966 à AMIENS (80)  
demeurant 350 Domaine de la Bergerie – 5115 Route des Hauts du Camp – 83330 LE-CASTELLET  
divorcée de ROGNARD Daniel

#### **Nue-propriétaire pour 1/4 :**

Madame Claire Valérie CHAILLOU  
née le 22 Juin 1974 à BEAUVAIS (60)  
demeurant 355 Lot L'Orée du Parc – 38260 SARDIEU  
épouse CHARVET Yannick Florent

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>107</b>	<b>116 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>5</b>	<b>92</b>		<b>5</b>	<b>92</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressée le 30 Juillet 2007 par Me CHAISSAIGNE, Notaire à TREVoux (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 11 Septembre 2007, volume 2007P numéro 4436.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

#### **Propriétaire pour 59,34 % :**

Monsieur Tom Lewis BRIQUET  
 né le 26 Octobre 1990 à RILLIEUX-LA-PAPE (69)  
 demeurant 10 Rue des Roseaux – 01390 SAINT-MARCEL-EN-DOBES  
 pacsé avec DECHAVANNE Sarah

#### **Propriétaire pour 40,66 % :**

Madame Sarah DECHAVANNE  
 née le 5 Novembre 1995 à ARNAS (69)  
 demeurant 246 Chemin de Bordelan – 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
 pacsée avec BRIQUET Tom Lewis

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>108</b>	<b>142 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>6</b>	<b>11</b>		<b>6</b>	<b>11</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes d'un acte de vente dressée le 30 Juin 2017 par Me Tanguy de CLOSMADÉUC, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 12 Juillet 2017, volume 2017P numéro 3332.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

#### **I - Propriétaire pour 1/2 et usufruitière pour 1/2 :**

Madame Germaine BERRUT  
née le 24 Octobre 1935 à BOULIGNEUX (01)  
demeurant 148 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
veuve REVEL Francisque Claude Marie

#### **II - Nus-propriétaires ensemble pour 1/2 :**

Monsieur Jean-Michel REVEL  
né le 5 Avril 1954 à LYON 3<sup>ème</sup> (69)  
demeurant SklodowskieJ 6 – 12 MYZKOW POLOGNE  
divorcé de DUCHER Françoise

Monsieur Roland Paul REVEL  
né le 13 Décembre 1956 à BOURG-EN-BRESSE (01)  
demeurant 43 Avenue Paul Santy – 69008 LYON  
divorcé de JACQUEMARD Christine Renée

Monsieur Bruno REVEL  
né le 15 Décembre 1959 à LYON 7<sup>ème</sup> (69)  
demeurant 237 Lot La Dame – 01240 MARLIEUX  
époux de PEYRARD Régine

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>109</b>	<b>148 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>6</b>	<b>15</b>		<b>6</b>	<b>15</b>

### **Origine de propriété :**

**Pour I :** Propriétaire aux termes d'un acte d'attribution dressé les 28 Février et 4 Mars 1996 par Me DI CARLO, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 3 Avril 1996, volume 1996P numéro 1700. Etant précisé que la parcelle BO 109 était cadastrée C 312 avant remaniement cadastral.

**Pour I et II :** Propriétaires aux termes d'une attestation dressée le 11 Juillet 2017 par Me Antoine SCHERMÉSSER-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 26 Juillet 2017, volume 2017P numéro 3683.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Monsieur Jean Louis HYVERNAT  
né le 2 Juin 1930 à SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS (01)  
Par ATMP de l'Ain – 22 Rue de Montholon – 01000 BOURG-EN-BRESSE  
veuf SURAND Yvonne Marie

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>110</b>	<b>170 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>7</b>	<b>03</b>		<b>7</b>	<b>03</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaire aux termes :

- d'un acte d'attribution d'immeuble dressé le 10 Mars 1997 par Me SCHERMESSE-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 10 Avril 1997, volume 1997P numéro 1644. Etant précisé que la parcelle BO 110 était cadastrée C 311 avant remaniement cadastral
- d'une attestation après décès dressée le 2 Décembre 2013 par Me Antoine SCHERMESSE-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 19 Décembre 2013, volume 2013P numéro 5358.

*Puits de Montrotier et Puits d'Autières*  
**PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

**Identité des propriétaires :**

Madame Colette HOSTALIER  
 née le 8 Janvier 1936 à LYON 1<sup>er</sup> (69)  
 demeurant 17 Cours Suchet – 69002 LYON  
 divorcée en premières noces de LAVOUE Gilbert Augustin et pacsée avec CHALAYE Gérard  
 Christian Auguste

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>128</b>	<b>169 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>5</b>	<b>37</b>		<b>5</b>	<b>37</b>

**Origine de propriété :**

Propriétaire aux termes d'un acte de vente dressé le 30 Janvier 1969 par Me PERROTIN, Notaire, publié au Service de la Publicité Foncière de TREVOUX (01) le 4 Mars 1969, volume 3022 numéro 36. Etant précisé que la parcelle BO 128 était cadastrée C 310 avant remaniement cadastral.



# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

#### **Usufruitier :**

Monsieur Joannès FRAY  
 né le 1<sup>er</sup> Octobre 1931 à LAPEYROUSE (01)  
 demeurant 153 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
 veuf BEAUDET Claudette Georgette

#### **Nue-proprétaire :**

Madame Marie Claude FRAY  
 née le 20 Février 1961 à BOULIGNEUX (01)  
 demeurant 3 Avenue des Sports – 01000 BOURG-EN-BRESSE  
 épouse MOREL Christian

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>129</b>	<b>153 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>5</b>	<b>27</b>		<b>5</b>	<b>27</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaires aux termes :

- d'un acte de vente dressé le 27 Septembre 1991 par Me HIGEL, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 20 Novembre 1991, volume 1991P numéro 5270. Etant précisé que la parcelle BO 129 était cadastrée C 309 avant remaniement cadastral
- d'un acte de donation dressé le 19 Avril 2022 par Me Tanguy de CLOSMADÉUC, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 23 Mai 2022, volume 2022P numéro 11064
- d'une attestation après décès dressée le 19 Avril 2022 par Me Tanguy de CLOSMADÉUC, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01), volume 2022P numéro 9890 suivie d'une attestation rectificative dressée le 29 Novembre 2022, par le même Notaire et publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 16 Décembre 2022, volume 2022P numéro 27820.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Madame Maryvonne Claude BACONNIER  
née le 31 Août 1951 à BOURG-EN-BRESSE (01)  
demeurant 133 Rue Onze Novembre 1918 – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
épouse SABY Alain Roger

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES						SERVITUDES			
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>130</b>	<b>133 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>6</b>	<b>54</b>		<b>6</b>	<b>54</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaire aux termes d'un acte de donation dressé le 10 Octobre 1990 par Me HIGEL, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 31 Octobre 1990, volume 1990P numéro 4785. Etant précisé que la parcelle BO 130 était cadastrée C 308 avant remaniement cadastral.

*Puits de Montrotier et Puits d'Autières*  
**PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

**Identité des propriétaires :**

Monsieur Denis Roland SERVE  
 né le 6 Février 1977 à VIENNE (38)  
 demeurant La Bégude – 29 Rue des Naïves – 69320 FEYZIN  
 célibataire

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>131</b>	<b>109 Rue Onze Novembre 1918</b>	<b>Sol</b>		<b>7</b>	<b>00</b>		<b>7</b>	<b>00</b>

**Origine de propriété :**

Propriétaire aux termes d'un acte de vente dressé le 17 Juin 2022 par Me Tanguy de CLOSMADÉUC, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publié au Service de la Publicité Foncière de TREVOUX (01) le 23 Juin 2022, volume 2022P numéro 13465.

# *Puits de Montrotier et Puits d'Autières*

## **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE**

### **Identité des propriétaires :**

Monsieur Michel Gilbert SERVIGNAT  
né le 23 Novembre 1936 à MONTREAL-LA-CLUSE (01)  
demeurant 65 Rue des Tulipes – 01330 VILLARS-LES-DOBES  
veuf BERTHELET Jeanine

<b>Commune de VILLARS-LES-DOBES</b>									
INDICATIONS CADASTRALES						SERVITUDES			
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
<b>BO</b>	<b>132</b>	<b>65 Rue des Tulipes</b>	<b>Sol</b>		<b>6</b>	<b>57</b>		<b>6</b>	<b>57</b>

### **Origine de propriété :**

Propriétaire aux termes :

- d'un acte de vente dressé le 23 Novembre 1968 par Me PERROTIN, Notaire, publié au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 3 Février 1969, volume 3015 numéro 24
- d'une attestation après décès dressée le 29 Mars 2001 par Me SCHERMESSEr-SCHOFF, Notaire à VILLARS-LES-DOBES (01), publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 23 Mai 2001, volume 2001P numéro 2505 suivi d'une attestation rectificative dressée par le même Notaire et publiée au Service de la Publicité Foncière de TREVoux (01) le 17 Juillet 2001, volume 2001P numéro 3466.

Etant précisé que la parcelle BO 132 était cadastrée C 306 avant remaniement cadastral.

## **5 – Annexes**

- \* délibérations**
- \* arrêté préfectoral du 8 avril 1994**
- \* note de synthèse de l'ARS**
- \* attestation de déconnexion des ouvrages**
- \* projet d'arrêté préfectoral déclarant l'abandon des puits et levant leurs périmètres de protection.**

**Nombre de délégués**

**Délibération n° 2023-3**

En exercice : 67

Présents : 46

Votants : 48

Date de convocation : 31/01/2023

**Objet de la délibération : ABANDON DES PUIITS DE VILLARS LES DOMBES**

*L'an deux mille vingt-trois et le six février, le Comité Syndical s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi à la salle communale de la Chapelle du Chatelard en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MUNERET.*

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de :

(L') ABERGEMENT CLEMENCIAT : M. MARGUIN

AMBERIEUX-EN-DOMBES : M. HOANG

ARS-SUR-FORMANS : M. CHASTAN

BANEINS : /

BOULIGNEUX : M. COMTET

CHANEINS : /

CIVRIEUX : /

DOMPIERRE SUR CHALARONNE : M. MUNERET

LA CHAPELLE DU CHATELARD : M. RIMAUD

LAPEYROUSE : /

LE PLANTAY : /

MARLIEUX : M. GRANDJEAN (pouvoir à M. MUNERET)

MASSIEUX : Mme GUILLOT

MIONNAY : M. BREASSIER

MISERIEUX : M. FORET

MONTHIEUX : M. PROST

NEUVILLE LES DAMES : M. GAUDET

PARCIEUX : M. BADOIL

RANCE : M. AUCAGNE

RELEVANT : /

Communauté de Communes Val de Saône Centre : Mme DENIS/MM.ANSOUD/LUX/RIBOLLET/REVOL/GIMARET/CALAS

/GUILLOT/LAURENT/COGNO/GAY

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau : /

Communauté de Communes de la Veyle : MM GENTIL/BEAUDET/MORANDAT/JACQUET/BOYER/CHARVET/REBILLARD (pouvoir à M. BOYER/GIVORD)

REYRIEUX : M. BERGERET

ROMANS : M. RAVET

SAINT-ANDRE-DE-CORCY : M. MIDONNET

SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX : M. GROBON

SAINT-DIDIER-DE-FORMANS : /

SAINT-GEORGES-SUR-RENON : M. DEJERPHANION

SAINT-GERMAIN-SUR-RENON : /

SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX : /

SAINT-MARCEL-EN-DOMBES : M. RAHMANI

SAINT-TRIVIER-SUR- MOIGNANS : M. MONTRADE

SAINTE-EUPHEMIE : Mme PERMEZEL

SAINTE-OLIVE : M. MOLLARD

SANDRANS : M. TAPONAT

SAVIGNEUX : M. BREVET

SULIGNAT : M. VERNAY

TOUSSIEUX : /

TREVOUX : /

VALEINS : Mme MAINGUE LAGRANGE

VILLARS-LES-DOMBES : M. JACQUAND

VILLENEUVE : M. COUDURIER

Secrétaire : Mme Elisabeth GUILLOT

Le président rappelle que le 1er janvier 2017, la commune de Villars les Dombes a intégré le SIE Dombes Saône. Lors de cette intégration, la commune avait mis à disposition du syndicat (par convention) des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « eau ». Parmi ces biens on retrouve 2 réservoirs de 300 m<sup>3</sup> et 500 m<sup>3</sup>, ainsi que les deux puits dénommés de « Montrottier » et des « Autières ».

Lors de l'intégration de la commune, il était prévu l'optimisation de l'exploitation des trois puits du champ captant de Monthieux, ainsi que la création d'un réservoir sur tour à Lapeyrouse, afin d'alimenter autrement la commune et ainsi d'abandonner les puits de Villars dont l'eau était considérée comme non conforme par l'Agence régionale de la Santé (ARS), les réservoirs de Villars n'ayant par conséquent plus d'utilité.

Il est à noter par ailleurs que l'arrêté préfectoral de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), qui instaurait les périmètres de protection (et les prélèvements) des deux puits, a été établi en avril 1994 pour une durée de cinq ans et est donc caduque depuis avril 1999. (Voir arrêté de DUP joint)

Aujourd'hui, les puits ne sont définitivement plus utilisés par le SEP Bresse Dombes Saône. De plus, situés en centre urbain, ils sont difficilement protégeables et la qualité de l'eau prélevée ne peut être améliorée.

Il est donc demandé au comité syndical de délibérer sur l'abandon de l'utilisation des deux puits dénommés de « Montrottier » et des « Autières ».

Le Comité écoute l'exposé du président et après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'abandon de l'utilisation des deux puits dénommés de « Montrottier » et des « Autières ».

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 45

⇒ **ADOPTE**

N'a pas pris part au vote : 1 -> Avant de voter, Mr Jacquand informe l'assemblée qu'il ne participera pas au vote, dans la mesure où Mr Jacquand est le représentant de la commune de Villars les Dombes, commune qui a un projet impacté par ces puits et leurs périmètres de captages.

Fait et délibéré à La Chapelle du Chatelard, le 06/02/2023  
Monsieur le Président du S.E.P. Bresse Dombes Saône,  
Didier MUNERET





Nombre de délégués

Délibération n° 2023-4

En exercice : 67

Présents : 46

Votants : 48

Date de convocation : 31/01/2023

Objet de la délibération : **SUPPRESSION DES SERVITUDES LIEES AUX PUIITS DE VILLARS LES DOMBES**

L'an deux mille vingt-trois et le six février, le Comité Syndical s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi à la salle communale de la Chapelle du Chatelard en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MUNERET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de :

(L') ABERGEMENT CLEMENCIAT : M. MARGUIN

AMBERIEUX-EN-DOMBES : M. HOANG

ARS-SUR-FORMANS : M. CHASTAN

BANEINS : /

BOULIGNEUX : M. COMTET

CHANEINS : /

CIVRIEUX : /

DOMPIERRE SUR CHALARONNE : M. MUNERET

LA CHAPELLE DU CHATELARD : M. RIMAUD

LAPEYROUSE : /

LE PLANTAY : /

MARLIEUX : M. GRANDJEAN (pouvoir à M. MUNERET)

MASSIEUX : Mme GUILLOT

MIONNAY : M. BREASSIER

MISERIEUX : M. FORET

MONTHIEUX : M. PROST

NEUVILLE LES DAMES : M. GAUDET

PARCIEUX : M. BADOIL

RANCE : M. AUCAGNE

RELEVANT : /

Communauté de Communes Val de Saône Centre : Mme DENIS/MM.ANSOUD/LUX/RIBOLLET/REVOL/GIMARET/CALAS

/GUILLOT/LAURENT/COGNO/GAY

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau : /

Communauté de Communes de la Veyle : MM GENTIL/BEAUDET/MORANDAT/JACQUET/BOYER/CHARVET/REBILLARD (pouvoir à M. BOYER/GIVORD)

REYRIEUX : M. BERGERET

ROMANS : M. RAVET

SAINT-ANDRE-DE-CORCY : M. MIDONNET

SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX : M. GROBON

SAINT-DIDIER-DE-FORMANS : /

SAINT-GEORGES-SUR-RENON : M. DEJERPHANION

SAINT-GERMAIN-SUR-RENON : /

SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX : /

SAINT-MARCEL-EN-DOMBES : M. RAHMANI

SAINT-TRIVIER-SUR- MOIGNANS : M. MONTRADE

SAINTE-EUPHEMIE : Mme PERMEZEL

SAINTE-OLIVE : M. MOLLARD

SANDRANS : M. TAPONAT

SAVIGNEUX : M. BREVET

SULIGNAT : M. VERNAY

TOUSSIEUX : /

TREVOUX : /

VALEINS : Mme MAINGUE LAGRANGE

VILLARS-LES-DOMBES : M. JACQUAND

VILLENEUVE : M. COUDURIER

Secrétaire : Mme Elisabeth GUILLOT

Suite à la décision d'abandonner l'utilisation des deux puits dénommés de « Montrottier » et des « Autières » à Villars les Dombes, le Président précise que la suppression des périmètres de protection de ces captages et des servitudes afférentes est soumise à enquête publique simplifiée, conformément aux dispositions de l'article R1321-13-5 du code de la santé publique.

Il est donc demandé au comité syndical de délibérer sur le montage du dossier de demande de suppression des servitudes liées aux périmètres de protection des captages concernés, ainsi que sur l'ouverture d'une enquête publique.

Le Comité écoute l'exposé du président et après en avoir délibéré,

- AUTORISE le montage du dossier de demande de suppression des servitudes liées aux périmètres de protection des captages concernés,
- AUTORISE le président à ouvrir une enquête publique dans le cadre de la suppression des servitudes liées aux périmètres de protection des captages concernés.

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 45

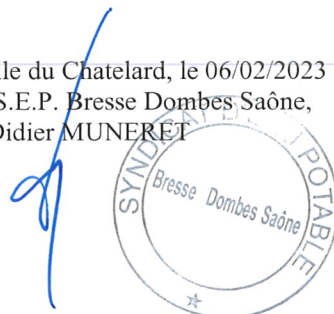
⇒ ADOPTE

N'a pas pris part au vote : 1 -> Avant de voter, Mr Jacquand informe l'assemblée qu'il ne participera pas au vote, dans la mesure où Mr Jacquand est le représentant de la commune de Villars les Dombes, commune qui a un projet impacté par ces puits et leurs périmètres de captages.

Fait et délibéré à La Chapelle du Chatelard, le 06/02/2023

Monsieur le Président du S.E.P. Bresse Dombes Saône,

Didier MUNERET





Nombre de délégués

Délibération n° 2023-22

En exercice : 67

Présents : 41

Votants : 42

Date de convocation : 18/09/2023

Objet de la délibération : **APPROBATION DE LA REMISE A DISPOSITION DES OUVRAGES A LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre, le Comité Syndical s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi à la salle communale de la Chapelle du Chatelard en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MUNERET.*

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de :

(L') ABERGEMENT CLEMENCIAT : M. MARGUIN

AMBERIEUX-EN-DOMBES : M. HOANG

ARS-SUR-FORMANS : /

BANEINS : /

BOULIGNEUX : M. COMTET

CHANEINS : /

CIVRIEUX : /

DOMPIERRE SUR CHALARONNE : M. MUNERET

LA CHAPELLE DU CHATELARD : M. RIMAUD

LAPEYROUSE : Mme ROBERT

LE PLANTAY : M. CELLIER

MARLIEUX : M. GRANDJEAN

MASSIEUX : Mme GUILLOT

MIONNAY : /

MISERIEUX : M. FORET

MONTHIEUX : M. PROST

NEUVILLE LES DAMES : /

PARCIEUX : M. BADOIL

RANCE : M. AUCAGNE

RELEVANT : M. CHAGNEUX

Communauté de Communes Val de Saône Centre : Mme DENIS/MM.ANSOUD/MICHEL/BRUNEL/GIMARET/CALAS/GUILLOT/ALBAN/PAGNON

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau : /

Communauté de Communes de la Veyle : MM GENTIL/BEAUDET/MANIGAND/JACQUET/BOYER/CHARVET/GOYON/GIVORD

REYRIEUX : M. BERGERET

ROMANS : /

SAINT-ANDRE-DE-CORCY : M. MIDONNET

SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX : M. GROBON

SAINT-DIDIER-DE-FORMANS : pouvoir à M. HOANG

SAINT-GEORGES-SUR-RENON : M. DEJERPHANION

SAINT-GERMAIN-SUR-RENON : /

SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX : /

SAINT-MARCEL-EN-DOMBES : /

SAINT-TRIVIER-SUR- MOIGNANS : M. MONTRADE

SAINTE-EUPHEMIE : Mme PERMEZEL

SAINTE-OLIVE : M. MOLLARD

SANDRANS : M. TAPONAT

SAVIGNEUX : M. BREVET

SULIGNAT : /

TOUSSIEUX : /

TREVOUX : /

VALEINS : M. MONNET

VILLARS-LES-DOMBES : M. JACQUAND

VILLENEUVE : M. COUDURIER

Secrétaire : Mme Elisabeth GUILLOT

Le président rappelle que le 1er janvier 2017, la commune de Villars les Dombes a intégré le SIE Dombes Saône. Lors de cette intégration, la commune avait mis à disposition du syndicat (par convention) des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « eau ». Parmi ces biens on retrouve 2 réservoirs de 300 m<sup>3</sup> et 500 m<sup>3</sup>, ainsi que les deux puits dénommés de « Montrottier » et des « Autières ».

Le président rappelle que lors de l'intégration de la commune, il était prévu l'optimisation de l'exploitation des trois puits du champ captant de Monthieux, ainsi que la création d'un réservoir sur tour à Lapeyrouse, afin d'alimenter autrement la commune et ainsi d'abandonner les puits de Villars dont l'eau était considérée comme non conforme par l'Agence régionale de la Santé (ARS), les réservoirs de Villars n'ayant par conséquent plus d'utilité.

Il est à noter par ailleurs que l'arrêté préfectoral de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui instaurait les périmètres de protection (et les prélèvements) des deux puits a été établi en avril 1994 pour une durée de cinq ans et est donc caduque depuis avril 1999.

Aujourd'hui, les puits ne sont définitivement plus utilisés par le SEP Bresse Dombes Saône. De plus, situés en centre urbain, ils ne sont pas protégeables et la qualité de l'eau prélevée ne peut être améliorée.

Enfin, la mise en service et l'exploitation du réservoir de Lapeyrouse a entraîné l'arrêt de l'exploitation des réservoirs de Montrottier et des Autières qui sont devenus inutiles de par la nouvelle configuration du réseau de distribution et qui sont de surcroît obsolètes.

Par délibération en date du 06/02/2023, le SEP a décidé d'abandonné, les captages de Villars les Dombes. L'ARS a ensuite demandé l'organisation d'une enquête publique pour éteindre les servitudes liées à la protection des puits. Le dossier d'enquête a ainsi été fourni le 13/07/2023.

Rappel de l'article 5 « DESAFFECTATION DES BIENS » du PV de mise à disposition :  
« Conformément aux dispositions de l'article L132V3 du code Général des Collectivités Territoriales, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés. »

Il est donc demandé au comité syndical de délibérer sur la remise à disposition des ouvrages (les puits de Montrottier et des Autières, le réservoir de Montrottier, le réservoir des Autières) à la commune de Villars les Dombes en application de la convention qui avait été signée lors de l'intégration de la commune dans le syndicat.

Le Comité ECOUTE l'exposé du Président et après en avoir délibéré décide :

➤ **D'APPROUVER** la remise à disposition des ouvrages ci-dessus précisés à la commune de Villars les Dombes en application de la convention qui avait été signée lors de l'intégration de la commune dans le syndicat ;

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à la Chapelle du Châtelard, le 25/09/2023  
Monsieur le Président du S.E.P. Bresse Dombes Saône,  
Didier MUNERET





Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en  
Bresse

**VILLARS LES DOMBES**

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20230712-202307D045-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**N° 202307D045**

L'an Deux Mil vingt-trois le Onze Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre Larrieu, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

Date de la séance :  
**11 Juillet 2023**

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU - F. MARÉCHAL – I. DUBOIS – M. BIELOKOPYTOFF – A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET - V. PEYROL – J. BERTHET - D. VENET - P. GOMEZ - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN – L. VIOLA - F. JANET – J. SAINT PIERRE – I. VAURES - S. CLOUPET - C. SEMINARA – J. LIENHARDT – S. BAUDIN – P. NOBLET

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

Votants : 26

**ABSENTS :**

M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET

S. ROGNARD a donné pouvoir à A. DUPERRIER

F. CANARD a donné pouvoir à S. BAUDIN

Date de la convocation :  
**5 Juillet 2023**

S. GUEDON

Domaine  
Urbanisme  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

## **OBJET : APPROBATION DE L'ABANDON DES PUIITS DE MONTROTTIER ET DES AUTIERES ET DE LA LEVEE DES SERVITUDES ET PERIMETRES DE PROTECTION**

Jusqu'en 2017, date de son rattachement au SEP Bresse-Dombes-Saône, la Commune de Villars les Dombes utilisaient deux puits de captage relativement anciens (1933 pour le plus ancien), le puits des Autières et le puits de Montrottier.

Ces deux captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique pour l'instauration d'un périmètre de protection des captages en Avril 1994. Cet arrêté est caduc depuis 1999.

La qualité, la disponibilité de la ressource et la difficulté de protection de la zone de captage située en milieu urbanisé de ces deux puits, ont conduit le SEP Bresse-Dombes-Saône à abandonné leur exploitation.

Ces deux puits, et par conséquent leurs périmètres de protection et les servitudes en découlant, ne sont plus d'utilité.

Par délibération en date du 6 Février 2023, le SIEP Dombes-Saône a donc acté de l'abandon de ces deux captages, Autières et Montrottier et initié une enquête publique en vue de la levée des servitudes et périmètres de protection.

Afin d'alimenter la procédure d'enquête publique, le Conseil Municipal de Villars les Dombes est invité à se prononcer sur :

- Le dossier de l'enquête publique
- L'abandon de l'exploitation des puits de Montrottier et des Autières
- La levée des servitudes et périmètres de protection de ces deux puits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

### **APPROUVE**

- Le dossier de mise en enquête publique
- L'abandon de l'exploitation des puits de Montrottier et des Autières
- La levée des servitudes et périmètres de protection de ces deux puits.

Le 12 juillet 2023,

Le Maire,

Pierre LARRIEU





UM  
14/11

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,  
DES OPERATIONS IMMOBILIERES  
ET DU CONTENTIEUX DE L'ETAT **REÇU LE**

*Bureau des Opérations Immobilières* **11 AVR. 1994**

YC/GB

**D D A S S**  
**Santé Environnement**

- A R R E T E -

Le Préfet de l'AIN,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**OBJET : Commune de VILLARS-les-DOBES**

**Autorisation des captages d'eau potable de "Montrotier" et des "Autières" et implantation des périmètres de protection de ces captages sur le territoire de la commune de VILLARS-les-DOBES. Déclaration d'utilité publique.**

Vu le code des communes ;

Vu l'article 113 du code rural sur la dérivation des eaux non domaniales ;

Vu les articles L 20 et L 20-1 du code de la santé publique ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 67-1094 du 15 décembre 1967 portant sanction des infractions à la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

Vu le décret n° 89-3 du 3 janvier 1989 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles modifié par le décret n° 90-330 du 10 avril 1990 et le décret n° 91-257 du 7 mars 1991 ;

Vu le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu la délibération en date du 8 juillet 1993 par laquelle le Conseil Municipal de VILLARS-les-DOBES a :

- demandé l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet cité en objet ;
- pris l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;

Vu les pièces du dossier établi à l'appui de cette délibération et comprenant notamment un mémoire explicatif, une notice explicative, un rapport du géologue, un état parcellaire et un plan parcellaire figuratif au 1/2.500ème délimitant les périmètres de protection des captages ;

.../...

Vu le rapport de synthèse en date du 4 octobre 1993 établi par M. le Directeur départemental des Affaires sanitaires et sociales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 octobre 1993 ordonnant sur le territoire de la commune de VILLARS-les-DOBES, pendant une période de 19 jours consécutifs, du 8 novembre 1993 au 26 novembre 1993 inclus, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

Vu les numéros des 22 octobre et 12 novembre 1993 des journaux "VOIX DE L'AIN" et "LE PROGRES" contenant l'insertion d'un avis d'enquête ;

Vu le certificat établi par M. le maire de VILLARS-les-DOBES attestant l'affichage d'un avis d'enquête à compter du 27 octobre 1993 et pendant toute la durée de l'enquête ;

Vu le registre d'enquête contenant les observations du public ;

Vu le procès-verbal des opérations et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 30 novembre 1993 ;

Vu l'avis du conseil départemental d'hygiène en date du 2 février 1994 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général de l'AIN ;

- A R R E T E -

Article 1er : Est déclaré d'utilité publique le projet de la commune de VILLARS-les-DOBES d'autorisation des captages d'eau potable de "Montrotier" et des "Autières" et d'établissement des périmètres de protection de ces ouvrages sur le territoire de la commune de VILLARS-les-DOBES.

Article 2 : La commune de VILLARS-les-DOBES est autorisée, pour une durée de cinq ans à compter de la date de cet arrêté, à dériver une partie des eaux souterraines recueillies par deux puits situés sur sa commune.

Article 3 : Le volume des eaux à prélever par pompages ne pourra excéder 900 m<sup>3</sup>/j pour le puits des Autières et 600 m<sup>3</sup>/j pour le puits de Montrotier.

Article 4 : Conformément à l'engagement pris par le conseil municipal de VILLARS-les-DOBES dans sa délibération du 8 juillet 1993, la commune devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Article 5 : Il sera établi autour des ouvrages de captages, deux périmètres de protection dont les limites figurent sur le plan parcellaire figuratif au 1/2.500ème qui restera annexé au présent arrêté.

La réglementation particulière concernant chacun de ces périmètres de protection est définie comme suit :

**1) Périmètre de protection immédiate :**

Cette zone, strictement interdite au public, sera entourée d'une clôture solide et infranchissable.

Toutes activités seront interdites à l'exception des activités de service.

.../...

2) Périmètre de protection rapprochée :

A l'intérieur de ce périmètre seront interdits :

- le fonçage de puits, l'exploitation de carrières, l'ouverture et le remblaiement des excavations à ciel ouvert,
- le rejet dans le sol des huiles et lubrifiants,
- les dépôts d'ordures ménagères, immondices, détritiques et, de façon générale, tous dépôts de matières dangereuses susceptibles d'altérer la qualité des eaux,
- les rejets, déversements et épandages des matières de vidange, des lisiers et d'eaux usées domestiques,
- les nouvelles installations de canalisations, réservoirs ou dépôts (enterrés ou superficiels) d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et gazeux, de produits chimiques,
- la construction de porcheries, étables, bergeries ou de tout autre local habité par des animaux et, de même, les dépôts de fumier, les fosses à purin, les dépôts de matières fermentescibles,
- les terrains de camping et les cimetières,
- les activités artisanales et industrielles,
- toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines.

La zone de protection rapprochée sera classée en zone ND.

Les constructions seront limitées à l'aménagement de constructions existantes.

Les pratiques culturales seront réglementées pour limiter la pollution des eaux souterraines (choix des dates d'épandage, doses limitées aux seuls besoins de plantes).

Les installations de chauffage domestique et notamment les stockages pourront être modifiés ou remplacés.

Les constructions pourront être raccordées au réseau de gaz naturel.

Article 6 : Les eaux doivent répondre aux conditions exigées par le code de la santé publique.

Article 7 : La commune de VILLARS-les-DOBES est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation des travaux tels qu'ils figurent au plan parcellaire figuratif au 1/2.500ème annexé au présent arrêté.

Article 8 : L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 9 : Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 5 du présent arrêté sera passible des peines prévues par le décret n° 67-1094 du 15 décembre 1967 pris pour l'application de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964.

Article 10 : Le présent arrêté sera, par les soins de M. le Maire de VILLARS-les-DOBES :

- d'une part, notifié à chacun des propriétaires intéressés, notamment par l'établissement des périmètres de protection,
- d'autre part, publié à la conservation des hypothèques de TREVoux.

Il devra également être annexé par le maire au P.O.S. de la commune conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.



Article 11 : - M. le Secrétaire général de l'AIN,  
- M. le Maire de VILLARS-les-DOBES,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'AIN et ampliation adressée à :

- M. le Commissaire-enquêteur,
- M. le Directeur régional de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement,  
15, rue des Colibris - 38030 GRENOBLE CEDEX 2,
- M. le Directeur régional de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement,  
Parc de la Chambière - Rue de la Charollaise - B.P. 37 - 01442 VIRIAT CEDEX,
- M. le Directeur départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la forêt,
- M. le Directeur départemental des Affaires sanitaires et sociales,
- M. le Directeur des Services fiscaux à BOURG-en-BRESSE.

BOURG-en-BRESSE, le

- 8 AVR. 1994

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-Claude REY

Pour Ampliation  
Le Chef de Bureau,



  
Louis VITTI

La délégation départementale  
de l'Ain

**Affaire suivie par :**  
Maëlle GROSY  
04 81 92 12 75  
ars-dt01-environnement-saep@ars.sante.fr

Bourg en Bresse, le 21 novembre 2023

## NOTE DE SYNTHÈSE

### PROCEDURE DE LEVEE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'AUTIERES ET DE MONTROTTIER

#### ETABLIS ET DECLARES D'UTILITE PUBLIQUE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 8 AVRIL 1994

Commune de Villars-les-Dombes

Les puits d'Autières (n°BSS001SBSD) et de Montrottier (n°BSS001SBSN), implantés sur la commune de VILLARS-LES-DOBES sur la parcelle numéro 36 section BC et la parcelle numéro 91 section BO, ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique instaurant deux périmètres de protection (un périmètre immédiat, un périmètre rapproché) pour ces ouvrages par arrêté préfectoral du 8 Avril 1994. Ces périmètres de protection couvrent des parcelles situées sur le territoire de la commune de VILLARS-LES-DOBES.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de VILLARS-LES-DOBES a intégré le SIE Dombes Saône. Lors de cette intégration, la commune a mis à disposition du syndicat (par convention) des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « Eau ». Parmi ces biens, 2 réservoirs de 300m<sup>3</sup> et 500m<sup>3</sup>, ainsi que les deux puits dénommés « Autières » et « Montrottier ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SEP Bresse Dombes Saône est né de la fusion des quatre syndicats Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne.

Le SEP Bresse Dombes Saône a entrepris des travaux de réorganisation de l'alimentation en eau potable. Ainsi, depuis 2020, l'optimisation de l'exploitation des trois puits du champ captant de Monthieux ainsi que la création du réservoir de Lapeyrouse et de la conduite de raccordement à partir de la zone de captage de Monthieux permettent d'assurer l'alimentation en eau de la commune de VILLARS-LES-DOBES.



En conséquence, le SEP Bresse Dombes Saône a abandonné l'exploitation des puits d'Autières et de Montrottier dont la qualité de l'eau et la productivité n'étaient pas satisfaisantes et dont la localisation géographique, située en milieu urbanisé rend difficilement protégeable la zone de captage.

Les deux anciens puits d'Autières et de Montrottier de VILLARS-LES-DOBES ainsi que leurs périmètres de protection et les servitudes en découlant, ne sont plus d'utilité.

Par délibération du 06 Février 2023, le SEP Dombes Saône a décidé l'abandon des puits d'Autières (n°BSS001SBSD) et de Montrottier (n°BSS001SBSN), à des fins de production d'eau destinée à la consommation humaine et demande la levée des périmètres de protection et des servitudes afférentes.

Par délibération du 12 Juillet 2023, la commune de VILLARS-LES-DOBES a émis un avis favorable à la levée des périmètres de protection des puits d'Autières et de Montrottier et des servitudes afférentes.

La SEP Dombes Saône a transmis aux services de l'ARS un document daté du 9 novembre 2023 attestant de la déconnexion hydraulique des puits d'Autières et de Montrottier du réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. Le risque de contamination du réseau public à partir d'eau issue de cet ouvrage est par conséquent écarté.

#### **AVIS ET PROPOSITIONS DE L'ARS**

**L'Agence Régionale de Santé émet un avis favorable à la demande du SEP Dombes Saône d'abandonner l'exploitation des puits d'Autières et de Montrottier pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et de lever les périmètres de protection et les servitudes s'étendant sur le territoire de la commune de VILLARS-LES-DOBES établis et déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral 8 avril 1994.**

L'Ingénieure d'études sanitaires,



Katia ANDRIANARIJAONA

Vu et adopté,  
pour la directrice générale  
de l'agence régionale de santé  
et par délégation,  
pour la directrice  
départementale de l'Ain,  
la responsable du service santé-  
environnement,



Hélène VITRY

ATTESTATION DE DECONNEXION DES OUVRAGES

Intitulé de l'opération : Abandon puits d'Autières et de Montrottier - Villars les Dombes

Je soussigné, Didier MUNERET, agissant en qualité de président du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône, atteste :

- Que les puits des Autières et de Montrottier à Villars les Dombes sont connectés uniquement aux réservoirs des Autières et de Montrottier respectivement.
- Que le réservoir de Montrottier a été déconnecté du réseau d'alimentation en eau potable depuis avril 2023.
- Que le réservoir des Autières sera déconnecté du réseau d'alimentation en eau potable fin Novembre 2023, dans le cadre des travaux de renouvellement et de renforcement des canalisations Programme 2023 – Service Dombes Saône, dont le marché a été notifié en mars 2023.

**Fait à St Trivier Sur Moignans, le 09 novembre 2023**

**Monsieur le Président du SEP Bresse Dombes Saône,  
Didier MUNERET**


Préfecture de l'Ain

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des  
installations classées

**Arrêté préfectoral**

**déclarant l'abandon de l'exploitation des puits d'Autières et de Montrottier destinés à la consommation humaine situés à Villars-les-Dombes et levant leurs périmètres de protection sur le territoire de la commune de Villars-les-Dombes**

---

**La préfète de l'Ain,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1321-2-2 et R1321-13-5 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 portant création du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 1994 portant déclaration d'utilité publique du projet de protection des captages d'Autières et de Montrottier sur le territoire de la commune de VILLARS-LES-DOBES et instaurant les périmètres de protection ;

Vu la délibération du SEP Dombes Saône du 6 février 2023 décidant de l'abandon de l'exploitation des captages d'Autières et de Montrottier pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et demandant la levée de la déclaration d'utilité publique et des périmètres et servitudes institués par cette dernière ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de VILLARS-LES-DOBES du 12 Juillet 2023 demandant l'ouverture d'une enquête publique simplifiée et approuvant le dossier de demande de suppression des servitudes liées aux périmètres de protection des puits d'Autières et de Montrottier ;

Vu la délibération du SEP Dombes Saône du 25 septembre 2023 décidant de l'approbation de la remise à disposition des ouvrages à la commune de VILLARS-LES-DOBES ;

Vu, à l'issue de l'enquête publique menée du xx/xx/xx au xx/xx/xx, l'avis favorable du commissaire enquêteur du XX/XX/XX ;

Vu le rapport de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes du XX/XX/XX ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du xx/xx/xx;

**CONSIDERANT** que les captages d'Autières (n°BSS001SBSD) et de Montrottier (n°BSS001SBSN) ne sont plus utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine depuis 2020 ;

**CONSIDERANT** que la satisfaction des besoins en eau destinée à la consommation humaine de la commune de VILLARS-LES-DOBES est assurée actuellement par le captage de Monthieux ;

**CONSIDERANT** de ce fait qu'il n'y a plus lieu de maintenir la déclaration d'utilité publique relative à l'exploitation du puits des d'Autières et de Montrottier et les servitudes liées aux périmètres de protection de ce puits,

**SUR** proposition de Madame la Préfète de l'Ain ;

## A R R Ê T E

**Article 1 :** L'arrêté préfectoral du 8 Avril 1994 portant déclaration d'utilité publique du projet de protection des captages d'Autières et de Montrottier sur le territoire de la commune de VILLARS-LES-DOBES et instaurant les servitudes liées aux périmètres de protection indiqués en annexe, est abrogé.

Les prescriptions relatives aux captages d'Autières et de Montrottier cessent de produire leurs effets juridiques à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté seront annexées aux PLU de la commune de VILLARS-LES-DOBES, concernée par l'emprise des périmètres de protection.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera

- notifié par lettre recommandée avec accusé de réception aux différents propriétaires concernés par la servitude liée aux périmètres de protection,
- affiché en mairie Villars-les-Dombes,
- inséré au RAA de la préfecture de l'Ain,
- conservé par la mairie de Villars-les-Dombes et mis à la disposition pour consultation.

Le procès-verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est dressé par les soins du maire de la commune de Villars-les-Dombes.

Le bénéficiaire de l'autorisation transmet à l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, dans un délai de six mois après la date de signature du présent arrêté, une note sur l'accomplissement des formalités concernant la notification aux propriétaires des parcelles concernées par les périmètres de protection, et la prise en compte de cette abrogation dans les documents d'urbanisme de la commune de Villars-les-Dombes.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, auprès de Madame la Préfète de l'Ain. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé - EA 2 - 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin - 69003 LYON), également dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou

dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Mme la Préfète de l'Ain, M. le Maire de Villars-les-Dombes, Mme la Directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, M. le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BOURG-EN-BRESSE, le

La Préfète,